

Séance du 9 mars 2021 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Cédric AMBORD, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 21618 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021 | p. 21619 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 21619 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 21620 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 21626 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|--|----------|
| 6) Benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisation de construire François-Chavaz 21 – Crédit de Fr. 29'000.00 (projet de délibération 2322) | p. 21627 |
| 7) Salle communale – Rénovation et diverses installations (phase 3) –Crédit de Fr. 777'000.00 (projet de délibération 2323) | p. 21631 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 8) Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal (projet de motion 368) | p. 21633 |
| 9) Acquisition de panneaux LED (projet de motion 369) | p. 21635 |
| 10) Des bistros pour les travailleurs (projet de motion 370) | p. 21640 |
| 11) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de motion 371) | p. 21641 |
| 11 bis) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de résolution 240A) | p. 21641 |

PROJETS DE RÉOLUTION

- | | |
|---|----------|
| 12) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1579) - Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A) à Onex Centre (projet de résolution 238)
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN | p. 21649 |
| 13) Réfection des toilettes rue du Vieux-Moulin (projet de résolution 239) | p. 21663 |

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 14) Rapport de la commission des Bâtiments (BAT-1578)
Clause d'urgence des travaux pour la Maison Rochette
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN | p. 21666 |
| 15) Propositions individuelles et questions | p. 21667 |

Réponse du Conseil administratif à :

- | | |
|--|----------|
| - la question écrite QE/91 de Monsieur Christian STARKENMANN du 10 novembre 2020 : «Signalisation désuète» | p. 21674 |
|--|----------|

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DELÉVAUX, DIOP, KATHARI DUMPS, KELLER, MASE, RUIZ, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, WICKI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, BOYER, BURCKHARDT, FUSCO, ISCHER, JOUAI, LAPALUD, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, REVILLOD, RITTER, STARKENMANN, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé : Monsieur PASQUIER, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Maryam YUNUS-EBENER, Maire, Carole-Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives

* * *

Le Président (MCG) : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire et Mesdames Carole- Anne KAST et Anne KLEINER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue également le public présent ce soir qui nous fait l'honneur de participer à nos débats.

Aucune absence ne m'a été signalée à part Madame VESELI qui va arriver avec un peu de retard, et Monsieur PASQUIER, entendu. Il a été excusé, entendu.

Veuillez tous insérer votre badge dans l'ouverture prévue à cet effet et je vous prie d'allumer vos micros et de demander la parole afin que je vous voie tous sur mon écran de contrôle.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (MCG) : Lors de la séance du Bureau après un échange entre les chefs de groupe, il a été convenu qu'il serait pertinent de transformer le projet de motion 371 « Venue de l'Académie de football aux Evaux » en résolution du Conseil municipal adressée au Conseil d'État. Ce nouveau projet de résolution serait soutenu par l'ensemble des groupes.

Le groupe des Verts ainsi que les commissaires à la commission CCP travailleront à un projet que vous trouvez sur la table, donc il vous a été remis sur la table.

Madame BEAUSOLEIL, vous confirmez mes propos ?

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui tout à fait. Suite à la commission que l'on a eue la semaine dernière qui était d'auditionner les pétitionnaires de la pétition « Sauvons le parc des Evaux » et suite à la discussion au Bureau, on a convenu que l'objet qui aurait le meilleur impact pour sauver le parc des Evaux serait une résolution adressée au Conseil d'État.

Du coup on a décidé d'adresser cette résolution aujourd'hui et de l'ajouter à l'ordre du jour. J'espère qu'elle pourra être débattue et amendée si nécessaire, une fois qu'elle sera à l'ordre du jour, et que l'on pourra tous ensemble la soutenir pour avoir le plus de poids possible face au Conseil d'État et à la venue éventuelle du groupe de Servette aux Evaux.

Et dans le cas où cette résolution serait acceptée, on retirerait la motion qui traite du même sujet. Merci.

Le Président (MCG) : Alors je soumetts à votre approbation l'ordre du jour avec les modifications suivantes.

Donc, un nouveau point 11bis est ajouté, donc « Venue de l'Académie de football aux Evaux », projet de résolution.

Celles et ceux qui acceptent l'ordre du jour ainsi modifié sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

L'ordre du jour modifié est approuvé par 24 oui et 3 abstentions (27 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2021

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette approbation ? Non.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 2 février, veuillez bien le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le procès-verbal est approuvé par 26 oui, une personne n'ayant pas voté (27 votants).

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (MCG) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Vous avez également reçu une copie d'une série de questions écrites adressées au Conseil administratif. Je n'en ferai donc pas une lecture intégrale, mais je me contenterai de les énoncer, soit :

- La question écrite QE/97 « Accès refusé à la presse et au public lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2021 » de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER
- La question écrite QE/98 « Bruit portails + éclairage pataugeoire » de Madame Zora MASÉ
- La question écrite QE/99 « Projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne » de Monsieur Ludovic BOYER
- La question écrite QE/100 " Les chemins en mauvais état aux abords des Evaux " de Monsieur Abderrahman JOUAI
- La question écrite QE/101 "Giratoire carrefour rue des Bossons - rue des Grand'Portes" de Monsieur Pierre-Yves TOGNAN
- Les questions écrites QE/102 " Inventaire des distributeurs de boissons sucrées et de fontaines à eau publiques dans la Ville d'Onex" et QE/103 "Marchés de la Ville d'Onex" de Madame Sara RUIZ
- La question écrite QE/104 " L'occupation des places de parking à Onex " de Madame Cora BEAUSOLEIL

Par ailleurs, le résultat du sondage relatif aux suppléances du Conseil municipal est 24 pour et 2 abstentions. Ce résultat ne préjuge en rien la position que prendra l'Association des communes genevoises.

4) Communications du Conseil administratif

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors nous avons une communication à vous faire ce soir concernant les objets en attente. On a remarqué depuis le début de la législature, avec enthousiasme et reconnaissance, du dynamisme qu'il y a parmi vous pour participer, pour marquer votre intérêt par rapport à la politique et comment est-ce que l'on peut améliorer la situation à Onex.

Donc, pour nous c'est vraiment une réjouissance d'avoir cet intérêt de votre part et ce dynamisme et on vous en remercie chaleureusement.

Toutefois, comme vous avez pu le constater, il y a vraiment un certain nombre de motions, de questions, de projets de résolution qui sont en attente.

Et je comprends que certains et certaines d'entre vous souhaitent des réponses et que cela ne tarde pas trop tout de même.

Nous on est un peu pris dans ces demandes qui nous sont posées et disons que cela prend pas mal de temps, hein. Je dois vous avouer que cela prend beaucoup de temps à l'administration de se pencher, parce qu'évidemment ils souhaitent être à la hauteur et vous donner des réponses de qualité, vu que vos demandes sont toutes très pertinentes.

Et on avait éventuellement des propositions, enfin des suggestions à vous faire à ce sujet. Une des suggestions et qui peut-être faciliterait la tâche pour vous par rapport aux attentes, et puis aussi par rapport à l'administration, c'est qu'on vous encourage finalement à davantage profiter de l'espace qui vous est donné à la fin des séances du Conseil municipal de poser vos questions et puis nous, avec les moyens et les possibilités que l'on a, on pourra déjà éventuellement y répondre.

Et si nos réponses ne sont pas satisfaisantes ou si on n'arrive pas à répondre à toutes les questions, ce qui peut arriver, et bien on peut voir avec nos services et puis revenir avec une réponse la fois suivante.

Mais voilà, on vous encourage à davantage prendre la parole à la fin du Conseil municipal.

Et puis, autre lieu où on pourrait aussi échanger c'est lors des commissions qu'il y a régulièrement. Donc, chaque mois il y a des commissions auxquelles vous participez. Eh bien on peut aussi prendre un moment lors de ces commissions pour répondre à vos interrogations et aux questionnements et aux projets et à différentes choses qui vous interpellent dans la commune.

Parce que, comme vous avez pu le constater, la liste est assez longue. Et ce que l'administration a attiré notre attention sur une chose qui m'a surprise, c'est qu'on nous a dit que finalement le nombre de questions, de motions, de projets, de résolutions qui sont proposées de votre part, eh bien, il y a eu une législature, par rapport à tout ce que vous avez formulé jusqu'à maintenant cela correspond à une législature il y a quelques années de cela.

Pour vous dire que le dynamisme est très bien, mais que l'administration est vraiment sollicitée.

Donc, ce que nous allons faire maintenant, c'est qu'on n'arrivera pas forcément à respecter les délais, vu la masse qui est demandée à l'administration, on n'arrivera pas.

Par contre ce que l'on a décidé de faire avec vous, c'est qu'à chaque Conseil municipal, une fois par mois quand on se rencontre là comme ce soir, et bien on va prendre la liste et on vous dit où est-ce qu'on en est par rapport à vos motions, par rapport à vos questions, comme ça vous savez à peu près où est-ce qu'on en est avec ces objets en suspens.

Dans un premier temps on a voulu le projeter pour que vous puissiez suivre de manière plus naturelle en venant, en écoutant, en nous regardant évoquer cela, puis finalement le beamer, la projection n'était vraiment pas visible.

Donc, là je vous demanderai d'ouvrir cette liste et voilà, j'ouvre ma liste, et puis je vous propose de partir depuis le bas... Alors en effet, donc, on s'est évidemment partagé les objets, parce que chaque objet est adressé aux services qui sont sous notre gestion, et bien on va devoir se passer le micro régulièrement, Monsieur le Président, ou alors, je fais d'un coup mes objets et puis après je vous passe la parole.

Le Président (MCG) : Vous demandez, j'active au fur et à mesure que vous demandez, c'est comme vous voulez.

Mme la Maire : Non, parce que des fois c'est pour un objet. Mais je pense que la proposition d'Anne KLEINER, elle est plus pédagogique, hein. Même si c'est moi la prof des trois mais bon...

Donc, moi je propose que l'on commence depuis en bas.

Alors vous avez ceux qui sont en vert. Ceux-là on a déjà répondu. Par contre, je prends celui qui date du 10 septembre 2019, donc ce n'était même pas... euh, c'était la précédente législature.

Alors « Pour une sécurité accrue des usagers sur le trottoir le long de la route de Chancy ». Celle-ci elle va avec une autre qui date du 6 juin 2020, la 354.

Peut-être que si je vous donne les numéros c'est plus simple. Donc, je dirai la 338a, avec la 354 qui sont « La sécurité des vélos et des piétons sur la route de Chancy ». Celles-ci elles concernent la commission de l'aménagement.

Et en fait moi, dès le début, hein vous vous rappelez quand j'ai commencé au mois de juin, je me suis penchée sur cette route de Chancy et j'ai fait un projet de délibération.

On en a discuté en séance, en commission, et puis la réponse du canton a une non entrée en matière de trouver une solution pour que les vélos ne soient plus sur le trottoir. On a proposé que les vélos passent par la route de Chancy, qu'il y ait un cédez-le-passage, mais ils ne sont pas entrés en matière.

Donc, la solution que l'on a trouvée pour un modus vivendi entre les piétons et puis les cyclistes, c'est qu'on a mis ce panneau pour sensibiliser les cyclistes qui arrivent devant les commerces en disant, il y a un partage des trottoirs, essayez de rouler lentement.

Régulièrement je discute avec Madame EGGER de la boulangerie Egger, et puis elle me dit que depuis qu'il y a le panneau, ça va un petit mieux, mais voilà. Ce n'est pas idéal, mais il y a eu une non entrée en matière.

Donc voilà, on l'a réglée avec un projet de délibération, si vous vous rappelez bien.

Après il y a un autre point qui me concerne aussi, c'est le 359, sport et loisirs, « Pour une véritable mixité des genres ». Alors celui-là, on y travaille et j'ai bon espoir que pour le mois d'avril, et bien qu'on puisse répondre à cette motion.

Après il y a la 357a « Souffleuses à feuilles ». Là aussi, j'y travaille avec Gérard ESCHER qui a déjà bien entamé la partie qui concerne les jardiniers qui utilisent les souffleuses. On a pas mal discuté autour du sujet. Vous verrez les réponses sont tout à fait intéressantes. Et maintenant, il doit aussi évidemment regarder la partie avec les services de la voirie.

Après, il y a la 362 qui me concerne aussi. « Consolider le réseau de pistes cyclables à Onex ». Donc, celle-ci elle est très intéressante. Elle implique une réponse constructive.

Le service de l'aménagement est vraiment un service très sollicité qui a beaucoup de travail. Ils font le maximum pour suivre le Conseil municipal et vos demandes. Mais il y a un certain nombre de projets qui doivent être menés par le service et on le traitera dans le meilleur délai, mais ce n'est pas du tout encore à l'ordre du jour.

Après il y a le 364, « Le comptage de faune et développement de couloirs écologiques », celle-ci elle est aussi bien entamée. Le service de développement durable s'y est pas mal attelé et aussi certainement qu'au mois d'avril vous aurez une réponse concernant cette motion.

Et puis il y a aussi la motion « Rues et zones piétonnes », celle-ci je n'ai pas encore pu l'aborder parce que, voilà, dès que cela concerne le service de l'aménagement, c'est plus difficile.

Et puis après il y a aussi « Aménageons le bord du Rhône », là aussi on n'a pas encore commencé à répondre, mais on va y venir.

Voilà pour ma part. Mais vous voyez, rien que le temps que l'on prend pour pouvoir en discuter, et bien ça demande pas mal d'effort. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Maire pour toutes ces précisions que j'ai trouvées très utiles. Madame Anne KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais vous annoncer une bonne nouvelle.

Nous avons trouvé une remplaçante pour Monsieur Michel CUTTAT à la tête du service exploitation. Madame Laurène AUBERT a commencé le 1^{er} mars dans ce service.

Nous allons enfin pouvoir continuer à travailler sereinement parce que c'est vrai que l'équipe était dans un effectif extrêmement limité. Il y a notamment des absences pour des questions de santé et puis il fallait quand même assurer les pannes de chauffage, les réparations diverses, tout en préparant les différentes délibérations pour les travaux qui doivent absolument se faire pendant la fermeture des écoles l'été.

Comme Madame YUNUS EBENER je dois dire que du coup le service exploitation a eu de la difficulté à traiter les différents sujets que vous nous avez soumis qui sont extrêmement intéressants et sur lesquels j'espère que nous arriverons à vous apporter des réponses satisfaisantes.

Tout d'abord j'aimerais commencer avec le projet de motion 356 « Onex, bientôt une smart city ». Nous avons commencé à prendre des contacts avec les Services Industriels et nous aimerions vous revenir avec une réponse qui soit complète.

Toutefois c'est toujours le responsable du service Aménagement qui assume en même temps la casquette du responsable du secteur développement durable et du responsable du secteur économie et, ma foi, il fait comme il peut et il n'a vraiment pas eu le temps de s'atteler à ce sujet qui nécessite vraiment ses compétences et qu'il a de la difficulté à déléguer.

J'ai du mal à vous donner une date, mais c'est dans nos priorités parce que c'est un sujet d'actualité qui nous concerne.

J'aimerais ensuite aborder la question de la question écrite 91 « Signalisation désuète » posée par Monsieur STARKENMANN. Alors, vous avez dû voir Monsieur STARKENMANN que la signalétique a été enlevée. C'est une signalétique qui semble avoir été... qui traînait dans l'espace public depuis 2016.

On n'a pas trouvé l'entreprise à laquelle elle appartenait, donc tout le matériel a été déposé au CIV, au Centre de voirie intercommunal, et si d'ici une année ce matériel n'a pas été réclamé, et bien il ira rejoindre le matériel de la commune.

Le projet de motion 363 pour prévenir le dépôt d'encombrants sauvages et les nuisances sonores dans les bennes enterrées sont particulièrement d'actualité. Nous allons aussi traiter cela prochainement, qui incombe au service Exploitation qui vient de trouver sa responsable récemment.

La question écrite concernant la Poste du Bois-de-la-Chapelle, nous n'avons pas encore terminé de vous faire la réponse. Toutefois, nous allons rencontrer le responsable de la région concernant cette poste, de façon à vous apporter une réponse actualisée et la plus satisfaisante possible.

Enfin la question écrite 96 concernant la formation pour l'autonomisation. C'est une question écrite qui sera abordée par deux services, l'Action citoyenne et le service social, santé et enfance, parce qu'en fait cela concerne une cible...

Nous avons décidé en fait d'aborder cette question par rapport au public cible. Et puis le public cible de cette question concerne les jeunes. Mais nous devons aussi avoir des réponses de la part du service social, santé et enfance parce que là encore on tient à vous proposer une réponse satisfaisante.

C'est tout pour moi, Monsieur le Président, merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, je vais vous passer aussi la liste en revue des objets en suspens qui concernent mon dicastère, vous donner quelques informations sur ceux-ci.

Et puis en fait je vais faire ce qu'en principe on ne fait pas, mais donner une information sur une question écrite de ce soir, puisque je pense que l'information intéressera tout le monde.

Donc, pour ce qui est de cette liste, toujours en commençant du bas à l'instar de mes collègues, dans mon dicastère, on commence par la M344 « Pour un accès équitable aux soins médicaux dentaires », donc nous ne sommes pas encore en retard, mais comme nous en avons parlé il y a très récemment au dernier Conseil municipal, je vous informe que la réponse parviendra dans les délais, puisque celle-ci finalement ne demande absolument pas de travail à l'administration, puisque cette motion demandait d'organiser une commission, que la commission a eu lieu, que le rapport tient lieu de réponse, et donc que la réponse formellement sera faite, que le rapport servira de réponse.

Donc, celle-ci ne demande pas de travail particulier à l'administration, donc les délais seront tenus pour celle-ci.

Pour ce qui est de la question de la M352 « Création de places d'apprentissage à Onex », donc, c'est le Secteur des ressources humaines qui est en charge de cette réponse.

Nous n'avons pas encore commencé de traiter cette question, parce qu'effectivement le service des ressources humaines a été extrêmement sollicité en cette fin d'année et en ce début de nouvelle année, notamment en lien avec le recrutement de Madame AUBERT, dont Anne KLEINER vient de vous parler, mais aussi de tout le quotidien, sans compter que la situation Covid rend finalement la situation du secteur des ressources humaines bien plus complexe, parce que l'on doit gérer évidemment ce qui est éventuellement quarantaine, isolement, APG qui vont avec, etc. Enfin voilà, ce n'est pas une période simple pour eux.

Donc, nous vous y répondrons bien volontiers, mais nous n'avons pas encore eu le temps de le faire et donc il y aura du retard sur cette réponse.

La suivante pour moi c'est le parking, la QE/90 « Parking chemin de la Blanchette », la réponse a été finalisée ces derniers jours, donc elle sera à l'ordre du jour de la séance d'avril.

« La signalisation désuète » je crois que, Anne je ne sais pas si tu l'as passée en revue, mais la réponse est aujourd'hui, donc c'est fait.

La suivante pour moi c'est la taxe professionnelle communale QE/93 pour le dicastère des finances. Donc, là aussi la fin de l'année, enfin le début d'année et la fin d'année sont des moments particulièrement chargés avec le bouclage des comptes de la commune, comptes que nous vous présenterons au prochain Conseil municipal, au mois d'avril.

Donc, la réponse à cette question viendra avec les comptes et en plus cela fait sens. Vous aurez tous les chiffres sous les yeux actualisés 2020, ce qui n'aurait pas pu être le cas si on y avait répondu avant le bouclage des comptes.

Donc, là aussi un petit retard, mais vous aurez la réponse lors de la prochaine séance.

Pour ce qui est de la suivante, question écrite 94 « Caméras de surveillance », là aussi la réponse est prête, mais elle n'était pas prête assez tôt pour être à l'ordre du jour de cette séance, elle sera à l'ordre du jour de la prochaine.

Et puis, fracture numérique, là aussi et bien c'est comme en fait la formation pour l'autonomisation, c'est une réponse que nous avons coordonnée entre nos services respectifs, donc du Service social, santé et enfance et de l'Action citoyenne.

Là nous avons comme pour l'autre pris l'angle d'attaque du destinataire de la motion qui est notamment le public senior, pas que mais essentiellement le public senior.

Et donc elle sera traitée par le Service social, santé et enfance avec l'expertise du service Action citoyenne, sur les questions de fractures numériques tout public et là, il y aura probablement une réponse encore avant l'été, mais probablement pas à la prochaine séance.

Je crois que c'est tout pour les objets en suspens, à part ceux d'aujourd'hui.

Et donc, par rapport à ceux d'aujourd'hui, il y aura une réponse orale, mais il y aura aussi une réponse écrite, mais il y aura une réponse orale immédiate à une de ces questions écrites.

C'est celle de Monsieur PASQUIER, par rapport à l'accès refusé à la presse et au public lors de la séance du Conseil municipal.

Donc, Monsieur PASQUIER nous demande pourquoi on a refusé. Et bien la réponse est assez simple et je pense que toute personne pouvait la deviner, c'est en raison du Covid.

Donc, en date du 2 novembre 2020, le service de surveillance des communes qui nous a indiqué certaines mesures pour la tenue des Conseils municipaux, mais ne nous avait pas indiqué si ces mesures, et dans quelle mesure ces mesures, si vous me passez l'expression, impactaient le public.

Donc, nous étions dans l'expectative de savoir est-ce que le public était admis ? Si oui, à quelles conditions, ou si non est-ce que nous devons mettre en place la retransmission en direct de la séance.

Donc, nous sommes plusieurs communes à nous être adressées au service de surveillance des communes pour avoir clarification sur ce point pour la séance de nos Conseils municipaux et notamment du budget de novembre puisque c'est là.

Et le SAFCO nous a dit le public est admis, maximum 5 personnes. Donc, nous avons appliqué cette règle, le public est admis, maximum 5 personnes.

Donc, voilà vu les dispositions de la salle, le public et la presse sont au même endroit parce que nous n'avons pas la possibilité de faire autrement. Donc, nous devons compter la presse dans le public et donc c'est 5 personnes, en dehors du Conseil municipal et de l'administration communale qui sont admis dans la salle, et nous avons respecté cette règle.

Nous l'avons respectée en novembre, nous l'avons respectée en décembre, nous l'avons respectée en février.

Et suite à la question et aux légères mesures d'assouplissement, nous avons questionné le SAFCO pour savoir si cette règle était toujours en vigueur et la réponse est oui.

La règle n'a pas changé, c'est toujours limité à 5 personnes dans le public. Donc, voilà la raison pour laquelle il y a certaines personnes qui ont été refusées, que ce soit du public ou de la presse.

La disposition de notre salle ne nous permet pas 5 personnes de plus, les Conseillers municipaux ou les membres de l'administration communale qui sont assis de ce côté-là.

Donc voilà, vous avez déjà la réponse. Evidemment tout ceci sera mis par écrit à l'intention d'une réponse formelle à Monsieur PASQUIER. Et si évidemment la mesure venait à changer, et bien on vous en informera également.

C'est tout pour mes communications, je vous remercie Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (MCG) : Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai entendu que le remplacement de Monsieur CUTTAT avait posé un peu problème. Je suis un peu étonné puisqu'on savait la date du départ, etc.

Donc, je me demande pourquoi on n'a pas pris les dispositions un peu plus tôt. Moi, je m'inquiétais au mois de juin de ne pas avoir d'offre, etc. Et tout d'un coup, là, on a du retard. Je trouve que c'est assez dommage.

Est-ce que l'on ne pourrait pas plus prévoir les choses ? Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je reviens sur la question des souffleuses à feuilles. J'avais entendu que les travaux étaient en cours, mais je n'ai pas entendu de délai pour la réponse.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Concernant Monsieur CUTTAT, je peux vous donner l'information de façon très succincte.

Nous avons trouvé son remplacement au mois de novembre, mais finalement cette personne a renoncé au poste. Nous avons donc dû relancer complètement tout le processus des candidatures, les deux autres personnes qui avaient été sélectionnées n'étant plus intéressées. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, ah il me semblait que je l'avais mentionné, mais heu certainement la prochaine fois, j'ai bon espoir, on fait le maximum. Merci Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question au Conseil administratif concernant la réponse qu'il a faite à la question de Monsieur PASQUIER concernant les 5 personnes du public.

Moi je pense que l'on pourrait prioriser les places pour les journalistes et par exemple qu'ils puissent s'annoncer, réserver à l'avance qu'ils seront présents ce soir-là et puis pas qu'ils doivent venir 3 heures avant pour pouvoir effectuer leur travail. Voilà, je vous remercie.

Le Président (MCG) : Le Conseil administratif veut-il prendre la parole à ce sujet ? Madame KAST ?

Mme KAST : Je n'ai pas entendu de question dans l'intervention de Monsieur RITTER, il nous a donné son avis, j'en prends bonne note.

Arrivée de Madame Arta VESELI

6) Benne à ordures ménagères enterrée liée à l'autorisation de construire Francois-Chavaz 21 – Crédit de Fr. 29'000.00 (projet de délibération 2322)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons donc passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. En fait c'est dans le cadre du service Exploitation que nous traitons ce sujet.

Vous avez peut-être lu ou pour ceux qui ont commencé de façon plus récente, vous avez peut-être entendu parler de la volonté de créer un maillage de bennes enterrées à Onex.

Cela fait quelques années de cela que le Conseil municipal a discuté et finalement ne s'est pas lancé dans l'aventure d'organiser en fait la récupération du tri de façon systématique.

Il faudra voir si c'est toujours d'actualité. Mais toujours est-il que dans le règlement aujourd'hui, lorsque nous voulons amener une benne enterrée, nous le faisons lorsqu'il y a un projet de promotion immobilière important et nous regardons s'il y a la possibilité d'organiser l'implantation d'une benne enterrée, de faire participer le promoteur.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons ce projet de délibération à Fr. 29'000.00. Au chemin François-Chavaz, il y a actuellement une construction qui nous permet d'envisager la création d'une nouvelle benne enterrée.

Il y a quatre bennes enterrées au niveau de la salle du Coin des Bois vers l'école du Bosson qui permettent déjà le tri du PET, le tri des bouteilles, le tri des ordures ménagères et le tri du papier.

Mais les ordures ménagères et le tri du papier seraient insuffisants pour accueillir les déchets des nouveaux habitants. Raison pour laquelle nous proposons de créer en collaboration avec le promoteur une nouvelle benne enterrée qui contiendrait les déchets ménagers et les déchets papier.

Le montant total de la benne enterrée est en fait de l'ordre de Fr. 60'000.00. C'est le promoteur qui va prendre en charge ce montant et il est prévu que nous remboursions Fr. 29'000.00 environ en fonction des coûts exacts que coûtera cette benne enterrée, il est prévu que nous lui remboursions Fr. 29'000.00.

Les bennes enterrées ont apporté une vraie amélioration dans le tri des déchets. C'est peut-être la chose qui me fait vous inviter à vraiment réfléchir à l'avantage d'investir dans ces bennes enterrées.

La question du tri des déchets est primordiale aujourd'hui pour éviter que nous ayons trop de déchets à incinérer et pour permettre la récupération.

Le papier, le verre se récupèrent très facilement aujourd'hui, le PET c'est un petit peu plus compliqué, mais cela se fait tout de même, et nous arrivons vraiment à une économie sur le coût de nos déchets.

L'intérêt aussi de regrouper la récupération des déchets c'est le travail de notre service voirie. Si notre service voirie doit faire du porte à porte pour reprendre le papier, pour reprendre les ordures ménagères, et bien c'est clair que cela coûte cher à la commune, plus cher que s'il y a un point à un endroit où il va tout récupérer.

Toutefois, au chemin François-Chavaz, pour des questions de praticité, la récupération des déchets compostables va être maintenue parce qu'on s'est aperçu que dans les quartiers villas... notre expérience a montré que dans les quartiers villas si on n'organise pas en fait une récupération au porte à porte, il y a notamment toute la taille des haies, toute la taille des arbustes qui fait que les gens ils ne vont pas jeter cela à la récupération, ils ont

tendance à le brûler et c'est plus positif pour l'environnement de continuer à organiser une récupération porte à porte de ces déchets.

La benne à ordures enterrée est vraiment un projet intéressant, ce n'est pas un montant immense et je vous invite à voter ce projet sur le siège.

Mais si toutefois vous souhaitiez que nous réévaluions et nous rediscutions ce sujet notamment le projet de maillage qui avait été envisagé, nous sommes volontiers à disposition pour une commission.

Celle-ci dans ce cas-là prévue demain soir. Les commissaires ont déjà été convoqués par anticipation. Merci, Monsieur le Président.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Je trouve étonnant qu'on prévoie une benne enterrée au chemin François-Chavaz 21 puisque environ 150m plus loin, au chemin François-Chavaz il y a déjà douze bennes enterrées.

Voilà, je souhaitais le faire remarquer. Est-ce bien nécessaire d'en avoir encore une ? Merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Bennes à ordures, etc., on voit un petit récapitulatif.

Ça commence en 2012, on a décidé de mettre ça dans toute la commune surtout la cité. Et en fait certains de ce Conseil municipal ont dit que la cité c'était bon, mais pas trop les zones villas.

On voit qu'avec le temps c'est quand même un beau progrès. Madame KLEINER a expliqué beaucoup de choses. Je rajouterai juste en plus le déchet sauvage que ça évite pas mal, vu que c'est tout enterré, cela évite de poser les choses, c'est très vite moche et on voit qui c'est.

Donc, c'est très intéressant.

Après pour le nombre de bennes, etc., et bien cela dépend forcément du nombre de personnes qui habitent autour. Quand on commence à faire des maisons et qu'il y ait des nouvelles familles qui arrivent, et bien les déchets ils augmentent, ils augmentent.

La taille est repropotionnée, donc c'est un peu normal que l'on y mette des bennes enterrées au 21. Je trouve cela tout à fait normal.

C'est quand même du bien, c'est quand même heu, c'est dans notre prérogative de s'occuper des déchets, etc., ce sont des contrats qui sont entre le privé et le public qui sont très bons.

Donc, c'est pour tous ces points que le parti socialiste votera oui à ce projet, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors au vu de la qualité de l'esthétique et de l'utilité des bennes à ordures enterrées, ainsi que du coût de ce projet, le groupe Echo & vert/libéraux ne souhaite pas aller en commission et acceptera ce projet sur le siège, merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ayant une certaine connaissance, donc avec ces écopoints que j'ai connus sur la commune de Meyrin étant pionnière en la matière, donc, je propose de voter sur le siège et j'invite tout le monde à le faire, merci.

Mme DELEVAUX (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Pour le groupe des Verts on va voter favorablement sur le siège pour ce crédit, merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. La réponse est tout de même informative, donc je pense que c'est bien que ce genre de question soit posé.

Sachez qu'à la Ville d'Onex, nous avons une personne qui est spécialisée dans la question des implantations des bennes enterrées. Elle a fait tout un travail sur Onex de réflexion où est-ce que nous avons besoin d'une benne, en fonction des habitants qui vont arriver. Et c'est important parce qu'il faut éviter que des bennes à un certain emplacement soient débordantes. C'est quelque chose que la population n'apprécie pas du tout.

Et là, à François-Chavaz, malgré les fameuses bennes enterrées dont vous parlez et que j'ai abordées tout à l'heure qui se trouvent vers la salle du Coins des Bois effectivement, ces bennes ne seront pas suffisantes pour absorber les nouveaux arrivants.

C'est une professionnelle, j'ai confiance dans ce qu'elle peut analyser et je crois qu'il faut suivre sa recommandation si elle nous recommande de mettre une nouvelle benne enterrée afin d'éviter que nous ayons des débordements et puis que nous devons réagir.

Il faut mieux travailler par anticipation, lorsque les promoteurs sont en train travailler sur les espaces, que d'arriver après. Parce qu'à ce moment-là il n'y a plus de place pour les bennes enterrées et puis nous avons beaucoup plus de mal à les implanter. Ce n'est pas impossible, mais c'est plus difficile. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération 2322.

Je sou mets le projet de délibération 2322 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de lire le dispositif. (Lecture).

Celles et ceux qui acceptent le projet de délibération 2322 sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de délibération 2322 est approuvé 27 oui, et 1 non (28 votants)

Délibération 2322 dont la teneur est la suivante :

«Vu le règlement communal relatif à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets ménagers, adopté par le Conseil administratif le 19 avril 2011

Vu le refus du projet de délibération N° 1968 "Bennes à ordures ménagères enterrées – 2^{ème} étape – Crédit" présenté au Conseil municipal du 13 décembre 2011

Vu le plan des investissements

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

Par 27 oui et 1 non sur 29 Conseillers municipaux présents

1. *De participer financièrement à l'installation d'une benne à ordures ménagères enterrée au chemin François-Chavaz 21*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 29'000.00 destiné à cette participation*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *De l'amortir au moyen de 10 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2021*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 29'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux*
6. *De demander au canton de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique. »*

* * *

7) Salle communale – Rénovation et diverses installations (phase 3) –Crédit de Fr. 777'000.00 (projet de délibération 2323)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence).
Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame KLEINER, pour qu'elle nous présente le projet.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit donc comme vient de le préciser Monsieur le Président, de la troisième étape de la rénovation prévue à la salle communale.

En début de législature, vous avez entendu parler de la réfection qui s'est faite dans les cuisines de la salle communale qui avait finalement été réalisée bien que nous n'ayons pas eu le temps de voir en commission ou bien que la précédente législature n'ait pas eu le temps de voir en commission les détails de cette deuxième étape, notamment des adaptations des WC hommes et des WC femmes.

Dans cette troisième étape, nous reprenons les travaux qui n'ont pas pu être exécutés dans la deuxième étape et des réalisations qui étaient prévues de réaliser en 2021.

Le montant est important, il s'agit de Fr. 777'000.00 qui ont été évalués pour la réfection de ces différents travaux en tenant compte des différentes demandes qui avaient été faites par le précédent Conseil municipal.

Donc, il s'agit d'agrandir les toilettes dames et d'installer des WC et des lavabos supplémentaires, d'améliorer la configuration des WC hommes, d'installer des urinoirs secs, en fait de remplacer les urinoirs actuels par des urinoirs secs, de façon à économiser de l'eau, de créer un local technique dans les espaces, de moderniser l'ensemble par des peintures ou la réfection des carrelages, de remplacer certains appareils sanitaires, notamment les essuie-mains, de remplacer aussi les luminaires par des spots LED de façon à mieux gérer l'énergie électrique, de rafraîchir les peintures de la façade, d'installer des faux plafonds à certains endroits pour améliorer la sonorisation, d'équiper de détecteurs feu et d'un exutoire.

Ce travail est fait à la demande du service feu suite à l'incendie qui avait eu lieu il y a un certain nombre d'années de cela, et puis il y avait une exigence d'installer cette protection à la salle communale et nous profitons de cette troisième étape pour nous conformer à ces exigences.

Et puis enfin l'équipement de sèche-mains, bien que ce sujet soit encore en discussion, nous sommes à la recherche de la meilleure solution développement durable par rapport au choix des appareils. Et il se pourrait que nous proposons encore un autre type d'appareil.

Je vous propose de vous présenter plus en détail le sujet de cette délibération lors d'une prochaine commission qui pourrait se dérouler le 24 mars, lors de laquelle nous nous ferons un plaisir de vous amener des échantillons et des éléments de la rénovation qui sont prévus. Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors le montant de cet investissement est effectivement élevé, on est complètement d'accord pour dire que cet endroit a globalement besoin d'une rénovation.

Toutefois on n'est pas persuadé par la scission de ces rénovations sur plusieurs projets et plusieurs années, et on a des doutes quant aux travaux de peinture prévus et leur coût de Fr. 100'000.00.

C'est pourquoi, chers collègues, nous proposons un renvoi en commission comme cela a été proposé également par Madame Anne KLEINER et nous vous proposons d'accepter et d'étudier ce projet plus en détail ensemble. Voilà, merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors le groupe des Verts aussi aimerait renvoyer en commission ce projet pour avoir plus de détails.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC demande également le renvoi en commission, s'il vous plaît. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Au vu des montants avancés, le groupe PS souhaite aussi un renvoi en commission, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Et bien on suit l'avis de mes préopinants, donc le groupe PLR demande, vu le montant en jeu, un renvoi en commission, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Je me demande si la commission on pourra la faire sur place, ce serait peut-être intéressant. Ça apporterait une plus-value voir la salle, etc.

Donc, le renvoi en commission oui, mais si possible sur place, merci.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'en prends bonne note, c'est une excellente idée. Nous pourrions tout à fait organiser cette commission sur place de façon à vous montrer les différents éléments, merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2323.

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission du projet de délibération 2323 sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le renvoi en commission Bâtiments du projet de délibération 2323 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

8) Diffusion en streaming et enregistrement vidéo des séances plénières du Conseil municipal (projet de motion 368)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet présenté par le groupe PLR. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Nous pouvons donc traiter ce projet. Et j'aurai bien voulu passer la parole à l'auteur du projet, mais Monsieur PASQUIER n'étant pas là, est-ce que Monsieur ABBÉ-DECARROUX.....

Ah c'est une motion socialiste pardon ! (rires) Au temps pour moi, désolé.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Alors je passe la parole à Monsieur STURCHIO pour qu'il nous présente le projet.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc, pour rappel une motion cela donne pour charge au Conseil administratif d'étudier un sujet précis.

Et là on demande justement au Conseil administratif d'étudier des solutions possibles pour atteindre le but d'une diffusion en streaming ou des enregistrements comme cela avait été le cas lors du premier Conseil municipal au mois de juin si je ne me trompe pas.

Et cela pourrait également se faire au cours d'une éventuelle rénovation de notre salle ou par d'autres moyens que le Conseil administratif nous apportera.

Donc, il s'agit vraiment juste de demander au Conseil administratif d'étudier une solution. C'est pour cela que le groupe PS vous invite à accepter cette motion, merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Moi, je vais voter favorablement sachant que cela avait été mis en place au début de notre législature et que les coûts sont assez facilement estimables, si je puis dire, voilà, merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe Echo & Vert'libéraux nous attendons avec un grand intérêt aussi la réponse du Conseil administratif, merci.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, le groupe MCG aussi soutiendra ce projet de motion. Cela permettrait aux personnes ne pouvant se déplacer de suivre les séances, merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR acceptera aussi ce projet de motion. On est très intéressé à savoir combien cela coûtera bien sûr et quels seront les moyens retenus. Merci Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion 368.

Je sou mets le projet de motion 368 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de le lire. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent le projet de motion 368 sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de motion 368 est approuvé par 25 oui et 3 abstentions (28 votants)

Projet de motion 368 dont la teneur est la suivante :

«Vu la diffusion en streaming de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020,

Vu que la volonté du Conseil municipal de maintenir les séances plénières publiques,

Vu les avancées technologiques, qui permettent la diffusion et l'archivage d'émission sur des plateformes accessibles à tous.tes les habitant.e.s onésien.ne.s,

Vu la vocation informative du site internet de la commune,

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 25 oui et 3 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité de diffuser en streaming les séances du Conseil municipal (son et images), sur une plateforme accessible par tous.tes les Onésien.ne.s*
2. *D'étudier la possibilité d'archiver les enregistrements complets (son et images) des séances du Conseil municipal, et de les rendre accessibles par exemple à partir du site internet de la commune.*
3. *D'en évaluer les coûts et une planification, en tenant compte des opportunités liées à des projets en cours ou à venir, comme par exemple la réactualisation du site internet de la commune.»*

* * *

9) Acquisition de panneaux LED (projet de motion 369)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet présenté par le groupe socialiste. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à l'auteur de la motion pour qu'il nous présente le projet. Monsieur LAPALUD vous avez la parole.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Si jamais vous pouvez sur le micro passer la parole sans passer par l'application.

Le Président (MCG) :

Ah oui ça va plus vite !

M. LAPALUD (S) :

Si jamais. Euh voilà ! Ça fait quelque temps que je suis autour de ces tables du Conseil municipal et ça faisait longtemps que j'avais envie de panneaux pour promouvoir un peu sur le sport, sur les spectacles, etc., la culture.

Et c'est toujours un peu embêtant à Onex parce qu'on prend le terrain de foot qui est un peu éloigné, on prend le volley-ball c'est dans une petite salle, etc., et c'est assez dur que les entités sportives ont de la peine quand même un peu à promouvoir leurs activités, culturelles c'est aussi un peu les problèmes et tout.

Ça fait longtemps que je voulais mettre des panneaux électroniques pour faire ça.

Le souci c'est qu'à l'époque ils n'étaient pas visibles, ils ne se voyaient pas, ils consommaient énormément, et c'était toujours d'un côté on met ça c'est joli, mais ça va tomber en panne, ça ne va pas et ça va consommer beaucoup.

Donc, j'ai attendu, j'ai attendu et quand j'ai vu les panneaux à Versoix, je me suis un peu renseigné, j'ai un peu regardé et ça devient un peu raisonnable.

Je précise quand même que dans la motion, j'ai gardé le point 4 et le point 5 qui est de favoriser l'alimentation en énergie propre, parce que ça me tient à cœur aussi de ne pas dépenser, d'allumer des choses toute la journée, et prévoir un règlement sur le contenu, cela ça m'intéresse pour voir comme cela va être fait parce que je pense que c'est intéressant, et la durée de projection, parce que je pense que la nuit à 3 heures du matin de mettre quelque chose qui éclaire ne sert à rien.

Donc, c'est vraiment protéger de la pollution lumineuse et de protéger aussi des choses.

A part cela, je pense que l'on en a vraiment besoin pour nos entités. Aussi, on a vu que pour le Covid que ça arrive que, tout d'un coup, on a besoin d'informations rapides, je pense que ce serait un excellent moyen.

Je ne sais pas, absolument pas, j'ai réfléchi à plein d'endroits pour les mettre, mais je pense que le Conseil administratif et les services de la commune seront peut-être plus au clair là-dessus.

S'ils sont vraiment débordés, je veux bien aller en commission pour les soulager, mais peut-être avoir une opinion, etc.

Si la majorité des groupes est pour, et bien on peut y aller, s'il y a vraiment des divergences, etc., peut-être on pourrait faire une commission d'abord pour régler tous les problèmes avant de l'envoyer au Conseil administratif, puisqu'ils sont trop débordés. Merci !

M. BURCKHARDT (Ve) :

Merci, Monsieur le Président. Alors, on a été sensible au point qui prévoyait d'utiliser une source d'électricité en énergie propre et d'éviter la pollution lumineuse.

Mais, toutefois, au niveau du groupe des Verts on se pose la question d'une pareille technologie, sachant que l'on a déjà les sites internet qui existent, les réseaux sociaux qui se développent et ça fait un peu doublon on a l'impression.

On est plus orienté vers une sobriété, une simplicité dans les moyens de communication et puis on ne voit pas forcément l'intérêt de panneaux de ce type sur notre commune, voilà.

M. TOGNAN (UDC) : Oui, bonjour Monsieur le Président. Le groupe UDC soutiendra ce projet de motion, si toutefois on est sûr en fait de la fiabilité de ces panneaux, car ayant eu une entreprise à Mies pendant de nombreuses années, ces panneaux je les ai bien vus et je les ai souvent croisés et je les ai malheureusement souvent vu en panne ou défectueux, ou avec des clignotements ou avec des saccades, ils étaient souvent en réparation.

Donc, on n'aimerait juste pas que le coût de la maintenance dépasse l'investissement quoi en fait. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins complètement l'avis des Verts et de mon préopinant aussi.

C'est un projet qui est daté, je dirais. C'est quelque chose qui aurait été intéressant il y a quelques années, mais avec le site internet, avec les moyens d'information et tout ce que l'on a à disposition actuellement sur le site de la commune, je ne vois pas, ça fait doublon, voire ça génère plutôt des inconvénients au niveau de la mise à jour, au niveau de différentes choses.

Je crois que si on multiplie les canaux d'information on va se perdre, nonobstant le fait aussi que ça sera plus souvent en panne que le site et puis ça nécessitera un entretien et peut-être même une incitation à des dégradations.

Parce que si je regarde les panneaux actuels, les panneaux physiques qui sont malheureusement vides depuis longtemps, les panneaux de la SGA, je reviendrai plus tard, je voulais faire une question écrite, mais comme on m'a demandé de ne pas en faire et bien je ferai une question orale à la fin de la séance, mais quand on voit que les panneaux qui sont vides actuellement, ils sont déjà tagués, je n'ose pas imaginer des panneaux lumineux dans quel état ils vont être très rapidement.

Je ne suis pas défaitiste, mais je suis réaliste. S'ils taguent déjà des panneaux en métal, qu'est-ce qu'ils vont faire avec des panneaux lumineux ? Peut-être qu'ils vont les démonter pour récupérer les LED, alors voilà, merci.

Donc, on va s'opposer bien sûr.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je soutiens totalement les propos des Verts et du PLR par rapport à tout ce qui a été dit, et j'ajouterai encore que cela engendrera une pollution lumineuse.

Nous pensons qu'il y a assez de panneaux et de lumières non seulement à Onex mais un peu partout, et nous ne soutiendrons donc pas le projet de motion.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ayant vu ces panneaux justement à l'entrée de Versoix, donc j'ai trouvé fort agréable d'avoir la notification pour savoir si la route était barrée ou non.

Je trouve que le projet est intéressant, donc le groupe MCG soutiendra.

M. PASCHE (Ve) : Oui, merci, Monsieur le Président. Ecoutez euh, je vais me faire tirer un peu les oreilles par mes collègues verts, vu mon grand âge j'espère qu'ils ne tireront pas trop fort, mais euh c'est un projet qui me plaît quand même, qui me plaît dans un certain sens.

C'est vrai que c'est une idée que j'avais il y a deux ans en arrière déjà et en tant que Vert ça me gênait de proposer, je ne voulais pas que la Ville d'Onex devienne Las Vegas et j'ai attendu, j'ai attendu.

Les socialistes s'y sont mis. Je trouve que c'est une bonne chose, euh, c'est une étude que l'on demande, hein. C'est une motion, on ne va pas voter ce soir quelque chose qui va se faire. C'est une étude.

J'ai pensé à quoi avec ces panneaux ? Ces panneaux peuvent éviter je vous rappelle des tous-ménages. Les tous-ménages qui sont aussi une possibilité, chère d'ailleurs pour les petites associations, qui sont une possibilité de faire connaître certaines choses qui vont se passer sur la commune.

Mais dans ces tous-ménages, il y a facilement un tiers qui part directement à la poubelle. Donc, pour moi c'est aussi du gaspillage de papier.

Et je pense justement aux associations qui font des choses, ces petites associations qui n'ont pas les moyens elles de faire des tous-ménages et qui veulent pouvoir dire ce qu'elles font.

J'ai eu souvent le cas en discutant avec d'autres associations de dire : « Ouais, mais les gens ne savaient pas que l'on faisait cela. »

Et je pense que s'il y avait deux ou trois panneaux dans la commune qui indiquerait à quelle date il y a telle association qui organise ça, je pense que tout le monde aura vu au moins une fois cette association, donc cette manifestation.

Parce que j'ai entendu tellement de fois sur la commune : « Ah, mais on ne savait pas, on ne savait pas ! ».

Oui, il y a internet, oui, il y a peut-être les journaux. Je vous rappelle que les journaux c'est payant. Et puis internet ce n'est pas tout le monde qui a forcément accès à internet et qui va voir ce qu'il va se passer sur internet, et moi le premier.

Oui, j'ai accès pardon à internet, mais je ne vais pas forcément voir les manifestations qui sont ... Et il y a beaucoup de choses, et moi, j'organise des manifestations, je suis donc bien placé pour savoir que des gens n'étaient pas au courant et c'est vraiment dommage.

Alors, ici on demande simplement une étude. Une étude où on voudrait aussi bien sûr que ce soit avec des énergies renouvelables. J'en ai vu de ces affichages avec panneaux solaires dessus qui permettaient de pouvoir être autonome au point de vue courant.

Je comprends très bien Monsieur SUCHET qui dit oui il y peut y avoir du vandalisme.

Mais si on dit il peut y avoir ceci, il peut y avoir cela, on ne fera plus rien sur la commune. Parce qu'il pourra toujours y avoir un risque de quelque chose.

Je rappelle que ces panneaux d'affichage seront en hauteur. Donc, le risque de vandalisme est quand même relativement léger et c'est quand même assez solide, j'en ai vu, et je pense que ce n'est pas vraiment le vandalisme qui me ferait peur.

Mais moi, je vois l'avantage. C'est que tous les Onésiens s'il y en a un à la place du Marché, un à la place des Deux-Eglises et puis un où le Conseil administratif proposera, au moins tous les Onésiens pourront être au courant d'une petite manifestation qui peut se passer à tel ou tel endroit sur Onex.

Donc, pour moi, je soutiendrai ce projet et je remercie les socialistes, puisque moi j'étais un peu en porte-à-faux pour le proposer, mais en tout cas je le soutiendrai personnellement.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. En fait, nous on se posait la question justement de renvoyer ce projet de motion en commission pour que l'on puisse justement discuter des manières de communiquer à Onex, sur les projets économiques, culturels, etc., sans exclure du coup la proposition de Patrick, mais du coup peut-être élargir le champ des recherches.

Et là, dans ce cas-là, on serait d'accord de voter pour le renvoi en commission, voilà.

Le Président (MCG) : Merci, mais on renvoie en quelle commission, je n'ai pas compris.

Mme VESELI (Ve) : Pardon ?

Le Président (MCG) : A quelle commission ?

Mme VESELI (Ve) : Euh, alors bonne question, attendez, je réfléchis, voilà la commission Citoyenneté et communication, je n'ai plus l'intitulé exact, désolée.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'ai entendu des choses, etc., qui sont bien.

Site web, je veux bien, site web de la commune, les réseaux sociaux aussi, on parle sans arrêt de fracture numérique. On a pas mal de personnes qui ne voient pas ces réseaux sociaux et qui ne passent pas.

Et moi, j'ai entendu beaucoup d'Onésiens me dire : « Tiens, j'ai vu dans le journal qu'il s'est passé cela, j'ai vu à la télé qu'il y avait ça, c'est dommage, j'y serais bien allé, mais je n'y ai pas vu. » Donc c'est un peu pour ce côté-là, pour les gens qui ne passent pas à côté.

A des endroits il y a le tram qui passe, cela peut aussi amener des gens qui ne sont pas forcément onésiens et tout. Je pense c'est assez intéressant. Donc, c'est surtout ce côté-là.

Je pense que c'est un canal de plus, oui, mais il ne faut pas oublier la fracture numérique. On a vu ça en commission sociale, qu'il y a de plus en plus de gens qui ne sont pas au fait de ces choses-là et je trouve dommage qu'ils passent à côté de certains événements, de certaines offres, etc., juste parce qu'ils n'ont pas les moyens d'aller sur internet, merci.

Le Président (MCG) : La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de motion 369.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de motion 369 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Que celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le renvoi en commission Citoyenneté, communication et pétitions du projet de motion 369 est approuvé par 18 oui et 10 non (28 votants)

10) Des bistros pour les travailleurs (projet de motion 370)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet présenté par le groupe UDC. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Oui.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG refuse l'entrée en matière. Ceci n'est pas de la compétence communale, mais fédérale.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Ce n'était pas prévu que je refuse l'entrée en matière, mais nous ne voulions pas le traiter parce que ce n'est pas de l'affaire communale, donc on voulait de toute façon dire non au projet.

Si on refuse l'entrée en matière, ça sera plus expéditif.

M. JOUAI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors les Verts aussi refuseront l'entrée en matière. Comme il avait expliqué Monsieur FUSCO que c'est une compétence fédérale, pas communale, merci.

Le Président (MCG) : Comme l'entrée en matière est refusée, je propose que nous votions l'entrée en matière du projet de motion 370.

Je sou mets l'entrée en matière projet de motion 370 au vote du Conseil municipal.

Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

L'entrée en matière du projet de motion 370 est refusée par 24 non, 3 oui et une abstention (28 votants)

11) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de motion 371)

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Etant donné ce qui a été discuté par rapport à l'ordre du jour, est-ce qu'on commence par la résolution en premier ? Si la résolution n'est pas acceptée on laisse la motion comme dit au tout début.

Le Président (MCG) : Donc on va traiter le point 11 bis en premier, comme ça après on pourra traiter...c'est ça. Entendu.

11 bis) Venue de l'académie de football aux Evaux (projet de résolution 240A)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet déposé par l'ensemble des groupes. Avant de passer la parole à son auteur, nous devons passer par l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame Cora BEAUSOLEIL pour qu'elle nous présente le projet

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Aujourd'hui tous les partis sont mobilisés et préoccupés par l'éventuelle venue du Servette FC Club aux Evaux.

En effet, la convention va être probablement signée le 19 avril prochain et nous n'y avons pas eu accès.

Onex a été minorisée au sein de la Fondation des Evaux en étant la seule à voter non à la venue du Servette FC alors que les autres communes ont toutes voté oui.

On sait toutes et tous que les Evaux sont en majorité sur le territoire communal d'Onex.

Pourquoi nous sommes inquiets ? Les Evaux sont un lieu de détente et de loisirs indispensable à Onex et dans un quartier en plein développement, un lieu de verdure qui aujourd'hui est complètement traité en bio ce qui fait d'ailleurs la fierté de la Fondation des Evaux.

Bref c'est un lieu rare de vide, comme les pétitionnaires l'ont dit en commission, de vide dans le sens que les habitants et les habitantes peuvent en disposer comme ils le souhaitent. C'est un lieu donc rare à Genève que nous devons préserver.

Aussi, malgré la description paradisiaque de ce lieu, les Evaux souffrent pourtant depuis cinquante ans d'un gros problème d'accessibilité. En effet, la rue François-Chavaz est en mauvais état, elle est petite, bondée les week-ends et sans même parler des parkings qui le sont également.

Les riverains s'en plaignent depuis des années et la pétition « Sauvons le parc des Evaux », qui a reçu plus de trois mille signatures va dans ce sens et montre que les inquiétudes sont toujours présentes.

Aujourd'hui, l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé. En effet, on parle du fait que dans chaque match il y aura à peu près deux cents personnes qui viendraient voir les matchs, qu'il y aurait des entraînements journaliers et ce dès le matin.

Si on ne fait rien la situation sera hors de contrôle et péjorera le site des Evaux, les habitants qui profitaient jusqu'ici de ce lieu, des riverains qui sont préoccupés depuis longtemps, mais également des footballeurs et supporters qui souffriraient des bouchons et de l'absence de place.

Bref, nous sommes inquiets et demandons la transparence au Conseil d'État et sur cette convention qui est aujourd'hui discutée entre la Fondation et le SFC, mais dont nous n'avons toujours pas accès.

La résolution demande plusieurs choses, notamment de soutenir les revendications des pétitionnaires, de s'opposer à l'installation de l'Académie de Football. Elle demande également la préservation de la mission multi usages du parc des Evaux ainsi que des mesures cantonales pour garantir un accès au lieu grâce à des modes de transports limitant les émissions de Co2. Les détails sont dans la résolution.

Bref, le but de cette résolution écrite dans l'urgence est de parler d'une seule voix de nos revendications à l'attention du Conseil d'État.

Etant donné l'urgence avec laquelle cette résolution a été écrite, j'invite tous les groupes à proposer des amendements qu'ils jugeraient nécessaires, tout en privilégiant le consensus afin que nous puissions parler d'une seule voix au Conseil d'État et que nous ayons plus de poids dans ce temps qui est très restreint comme vous l'avez compris.

Le prochain Conseil municipal est le 20 avril, donc la convention pourrait être déjà signée étant donné que c'est prévu le 19, d'où l'urgence de cette résolution, merci.

Le Président (MCG) : Je vous en prie, merci à vous. Donc, juste vous prévenir que l'on va traiter les points 11bis et 11 en même temps, ce sera plus simple. Est-ce que quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière pour les deux points ?

Ce n'est pas le cas, donc nous pouvons traiter les deux points en même temps. Je passe la parole au Conseil municipal. Oui, Madame RUIZ vous avez la parole.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. A l'issue de la commission qui était le 23 février, tous les commissaires présents se sont accordés à s'opposer à la venue de l'Académie du Servette Football Club.

C'est d'ailleurs mot pour mot ce que contient le rapport qui, faute de temps, n'a pas pu être ajouté à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il fallait agir rapidement, car les parties impliquées dans la mise sur pied de ce projet se revoient le 19 avril, comme l'a dit Madame BEAUSOLEIL.

Nous avons convenu de rédiger un projet de résolution sur la base des arguments avancés par les pétitionnaires auditionnés.

Par conséquent, le texte de résolution a été travaillé et retravaillé plusieurs fois, le résultat de beaucoup de va-et-vient est sous vos yeux. Il reprend à mon sens l'avis émis par les commissaires à l'issue de la commission, donc l'avis qui figure dans le rapport que j'ai rédigé moi-même, mais le texte mérite d'être retravaillé au niveau du contenu comme au niveau de la forme, à notre sens.

Donc, le groupe socialiste s'il est favorable à ce projet de résolution préconise toutefois de l'amender. Merci.

Le Président (MCG) : Je n'ai pas très bien compris. Vous avez fait une demande d'amendement, il y a ... Est-ce que vous pouvez me remettre l'amendement ?

Mme RUIZ (S) : Alors je proposerai très volontiers un amendement, par contre il y a de quoi faire, il y a un peu de travail à mon sens, donc je ne suis pas tout à fait certaine de pouvoir y arriver seule aujourd'hui.

Donc, je ne sais pas comment procéder dans ce cas-là. Là c'est une incertitude de ma part que je me permets de vous adresser.

Le Président (MCG) : Je propose de l'écrire à la main ? Il y a beaucoup ? Autrement vous demandez le renvoi en commission, plutôt de créer l'amendement. Ce sera trop tard, oui.

Alors moi si je n'ai pas formellement un amendement... Vous voulez que l'on fasse une petite suspension de séance pour ... Je pense que ce serait le mieux, hein ?

Donc, je propose une pause... Monsieur LAPALUD vous avez la parole.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. La pause est une très bonne idée. Je proposerai juste peut-être avoir le tournus des personnes, puis comme ça avant de partir en pause on gagnera deux minutes à savoir quel groupe pense quoi. Ça permettrait peut-être de travailler plus idéalement après.

Le Président (MCG) : Entendu volontiers. Donc on va faire un tournus. Je vous propose de demander la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, j'ai participé à cette commission qui a été évoquée précédemment. On était unanime à dire qu'il fallait absolument faire quelque chose et aussi à être unanime de dire qu'il faut un vote unanime du Conseil municipal pour donner du poids au texte.

Moi, ça m'est égal le texte, à la limite, il peut faire deux lignes.

Simplement c'est la volonté du Conseil municipal qui doit transparaître. Peu important les douze pages ou les quinze pages que l'on peut rajouter en amendement, cela ne changera rien.

Ce qui change c'est le fait d'être unanime ou pas.

Et je pense que l'on peut simplifier si certaines personnes souhaitent retravailler le texte en faisant des amendements. On peut peut-être élaguer, mais de rajouter des pages, je ne pense pas que cela changera grand-chose.

Donc, ce que je vous propose c'est que l'on fasse quelque chose de plus simple peut-être qui est une espèce de dénominateur commun, mais qui marque très fermement la volonté de ce Conseil municipal.

Voilà, je vous remercie Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Nous, groupe Verts Echo'libéraux, euh Echo Verts'libéraux, pardon (rires...) excusez-moi, je rejoins assez Monsieur SUCHET sur ce point-là et puis je voulais aussi remercier Madame BEAUSOLEIL qui a fait un joli travail pour nous écrire ce projet de résolution.

Et puis on attend l'amendement de Madame RUIZ pour que l'on puisse se prononcer ou réfléchir sur cet amendement. Je vous remercie.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC est entièrement d'accord avec Monsieur SUCHET et donc, on suivra les partis donc pour l'unanimité. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'aimerais juste féliciter ma collègue verte pour son... sa résolution du coup qui est très très bien écrite, très complète et franchement je trouve excellent. Voilà, je voulais le dire.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Donc, pour nous je remercie aussi donc Madame Cora BEAUSOLEIL pour le travail qu'elle a fait et je trouve très bien le fait que l'on soit tous uni, cela permettrait justement à Madame Maryam YUNUS EBENER de pouvoir aller de l'avant et elle sait que tout le Conseil est derrière elle, merci.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors ce qui me gêne dans toute cette histoire c'est qu'on est toujours à la dernière minute. Ça fait un moment qu'on savait qu'il y avait le Servette qui voulait venir.

Il y a aussi un autre problème qui me gêne mais ce n'est pas du tout au niveau de ce Conseil municipal ou d'Onex, c'est au niveau de Genève.

On se développe, on construit, on se développe. Toute la partie de l'autre côté de l'autoroute va être construite d'immeubles partout partout.

Donc, maintenant, on se réfugie sur un parc qui était théoriquement destiné à la détente.

Donc, en fait on n'a, à Genève, on n'a pas de visibilité et puis on est toujours pris comme ça de court et puis on nous met dans les pattes des projets boiteux comme cette arrivée par le chemin des Evaux.

Donc là, le projet de résolution, alors déjà c'est très très bien que ce soit une résolution parce que ça renvoie ça au Conseil d'État finalement. Et puis le point 2, à mon avis, il dit tout quoi, on s'oppose à l'arrivée de l'Académie du Servette en l'état. Parce qu'on ne sait pas si on va enlever quarante arbres, vingt arbres, zéro arbre, on ne sait rien en fait. Voilà, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. J'aime bien la résolution, j'aime bien l'idée de Monsieur SUCHET aussi de faire plus simple.

Moi ce qui me dérange dans cette résolution c'est entre le point 2 et le point 3. Donc, le point 2 on s'oppose drastiquement à la venue du Servette, et le point 3 on demande des choses qui pourraient être interprétées qui, s'ils viennent quand même on veut demander des choses.

Je pense que peut-être de mettre une petite précision de dire : point 2 on s'oppose, et 3 de mettre en aparté ou quelque chose en entrée, si on garde comme ça, que pour tout nouveau projet, pour tout autre projet, pour toute chose, nous voudrions que, etc., pour vraiment faire la transition et faire le côté bloc.

On s'oppose, on ne veut pas et pour les autres projets on ne voudra pas non plus, si ce n'est pas respecté ça.

Mais ce n'est vraiment pas laisser l'interprétation possible de dire : « Ah, mais ils sont quand même un peu d'accord. » C'est être catégorique, dire non et pour tout autre projet ça sera pareil, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Oui tout à fait, je suis d'accord là-dessus.

Comme on a discuté en commission, en fait, c'était important aussi que les conditions soient écrites quelque part dans le cas où il y aurait aucune autre solution et que le Servette viendrait.

C'était vraiment important pour que le Conseil administratif puisse se baser sur des choses concrètes écrites, d'où le fait qu'il y a ces différents points qui sont écrits.

J'ai fait exprès de ne pas les lier à quoi que ce soit. Je ne sais pas si cela se voit ou si cela ne se voit pas du tout, justement, mais c'est vraiment que ça engage à préserver la mission. Il n'y a jamais écrit dans le cas où la venue du Servette serait acceptée. Ou si c'est le cas c'est vraiment une erreur de ma part, mais j'ai vraiment fait attention à cela.

Donc, je pense que ces quatre points ils sont importants à garder d'une façon ou d'une autre, parce qu'ils serviront de levier aussi au Conseil administratif pour négocier.

Après effectivement il faut s'assurer qu'ils ne soient pas liés avec une quelconque venue, ce que j'ai essayé de faire. Mais si c'est à améliorer, volontiers vos amendements là-dessus.

Le Président (MCG) : Entendu. Si la parole n'est plus demandée, je propose un temps mort, une pause de quinze minutes, merci.

20h30 Pause
20h55 Reprise

Entendu, nous pouvons reprendre. Et pour la modification de l'amendement de la résolution, je donne la parole à Madame RUIZ.

Mme RUIZ (S) : Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai la grande satisfaction de pouvoir vous lire l'amendement.

Juste avant de le lire, je tiens à souligner l'effort commun qui a été entrepris. C'est assez stimulant de voir que parfois tous partis confondus on peut achever ou en tout cas aller dans le sens de la Ville d'Onex, et je tiens à souligner cet effort-là.

Donc, je vais lire l'amendement. Il y avait une toute petite faute, vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club et non pas clut ou clot ; sur proposition, un peu plus bas, de l'ensemble des groupes du Conseil municipal et non plus des commissaires de la commission CCP, et enfin, en-dessous, le Conseil municipal considère :

1. Qu'il soutient les revendications des pétitionnaires auditionnés dans le cadre de la commission CCP du 23 février 2021.
2. Qu'il s'oppose à l'installation de l'Académie et l'école du Servette Football Club au parc des Evaux. « en l'état » disparaît.
3. Qu'il demande au Conseil d'État et à la Fondation des Evaux des mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès de qualité, respectueux de l'environnement en tout temps et quel que soit le projet.

Ce qui est également supprimé ce sont les points 4 et ce qui suit, puis on retrouve l'exposé des motifs qui demeure en l'état.

Enfin pour les signatures, elles sont également supprimées puisqu'il s'agit comme je l'ai dit tout à l'heure de l'ensemble des groupes du Conseil municipal, qui sont désormais à l'origine de cette résolution. Voilà, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Et pour compléter ce que vient de dire ma collègue, donc, on va maintenir la motion qui a été déposée. Elle sera ajournée jusqu'à la décision du Conseil de fondation des Evaux, et suivant ce qu'elle sera, on la réactivera parce qu'elle contient des points très précis. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, en effet je rebondis sur ce que Madame RUIZ vient d'évoquer, c'est qu'en effet quand il y a une bonne idée et bien de n'importe quel parti que cela vienne il faut la saisir, et je trouve que c'est une très belle collaboration pour Onex.

On fait preuve d'un excellent exemple de travailler ensemble des partis de droite et de gauche unis et en tout cas, moi, dans les négociations que j'ai avec l'État au sein du Bureau d'avoir votre appui, pour moi c'est important d'avoir l'unanimité du Conseil municipal.

Parce que quand je vais voir le Conseil d'État, quand je discute avec Monsieur Michel PONT qui est notre interlocuteur pour FC Servette, et bien je dois, voilà je représente la commune d'Onex, je représente le Conseil municipal et à l'unanimité, il y a ces demandes, ces décisions.

Et ça, je peux vraiment vous témoigner et vous affirmer que ça fait tout son effet d'avoir cette unanimité et puis de vous avoir tous ensemble derrière moi et je dis, voilà que ce soit le PLR, l'UDC, les socialistes et les Verts, c'est la même demande, c'est très important.

Donc, un grand merci pour votre soutien tout entier. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Maire pour ces précisions. La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour l'amendement.

Je sou mets l'amendement au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de faire la lecture de l'amendement ainsi modifié. (Lecture).

Que celles et ceux qui approuvent l'amendement, veuillez appuyer sur le plus, que ceux qui refusent veuillez appuyer sur le moins, que ceux qui s'abstiennent veuillez appuyer sur le zéro. Je lance le vote !

L'amendement est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants).

Le Président (MCG) : Nous allons voter le projet de résolution 240A amendé et je donne la lecture, mais on l'a déjà faite la lecture.

Entendu, alors on lit le projet de résolution, je ne comprends pas... Madame KAST vous pouvez nous éclaircir un petit peu.

Mme KAST : Mais bien volontiers Monsieur le Président. La première fois qu'on a lu le texte, c'était une sorte d'amendement général, même s'il y avait juste quelques petites formulations, c'était un amendement général à la motion. On l'a amendée, on a voté.

Maintenant on doit la voter telle qu'amendée. Et malheureusement dans la procédure, on doit la relire. Alors ouais, ok, ça redonde, mais voilà, c'est la procédure.

Donc, maintenant on a le texte définitif, ok c'est le même qu'on vient de lire pour l'amendé, mais c'est comme ça. On lit le texte définitif et on vote sur le texte définitif de la résolution. Est-ce que c'est clair ?

Le Président (MCG) : Oui merci Madame KAST, c'est très clair.

Je sou mets le projet de résolution 240A amendé au vote du Conseil municipal avant, je donne la lecture au secrétaire, Monsieur ISCHER. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent le projet de résolution ainsi amendé, sont priés de le manifester en appuyant sur le plus, ceux qui refusent sur le moins, et ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de résolution 240A est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Résolution 240A dont la teneur est la suivante :

«Vu que la convention qui lierait provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude

Vu que ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air

Vu qu'il est essentiel que le parc des Evaux continue à poursuivre sa mission d'accueil de tout-e-s les habitant-e-s de la région

Vu que l'arrivée du centre de formation du Servette Football Club diminuerait l'espace dévolu aux autres sportif-ve-s, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé

Vu la surface importante qui serait soustraite à la nature et perdue pour la biodiversité et la petite faune

Vu que l'arrivée du club engendrerait une explosion du trafic motorisé dans une configuration topographique encore problématique

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition de l'ensemble des groupes du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

considère :

À l'unanimité des présents (28)

- 1. Qu'il soutient les revendications des pétitionnaires auditionné-e-s dans le cadre de la Commission CCP du 23 février 2021*
- 2. Qu'il s'oppose à l'installation de l'Académie et l'École du Servette Football Club au Parc des Evaux*
- 3. Qu'il demande au Conseil d'Etat et à la Fondation des Evaux des mesures claires pour protéger le site, garantir sa qualité et un accès à celui-ci de qualité, respectueux de l'environnement, en tout temps et quel que soit le projet»*

* * *

Donc, j'ai encore une question Madame KAST, on doit traiter le point 11 du coup ? Euh excusez-moi, attendez voir, hop, voilà, vous avez la parole.

Mme KAST : Alors le point 11 il a été mis régulièrement à l'ordre du jour, il a été envoyé dans les délais. Les auteurs ont proposé l'ajournement.

S'il n'y a pas d'opposition là-dessus, et bien en fait le point il est ajourné, c'est-à-dire qu'il reste à l'ordre du jour, mais on ne le traite pas. Et il sera ajourné tant qu'il n'y a pas de

décision définitive du Conseil de fondation, hein, c'est que l'on a discuté, sur la venue ou pas de l'Académie.

Si le Conseil de fondation décide que l'Académie ne vient pas, et bien le point sera retiré puisqu'il deviendra sans objet par ces auteurs.

Si le Conseil de fondation décide que l'Académie vient, et bien le point sera traité à ce moment-là par le Conseil municipal pour que le Conseil municipal puisse dire quelles sont les exigences qu'il attend pour accompagner cette venue, pour accepter cette venue, pour ne pas faire la guerre juridique totale à cette venue.

12) Rapport de la commission Urbanisme (URB-1579) - Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A) à Onex Centre (projet de résolution 238) Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN

Le Président (MCG) : Ce projet fait suite au plan directeur communal approuvé par ce Conseil en 2014 qui prévoyait un changement de zone sur le secteur Onex Centre. Le sujet a été présenté à la commission Urbanisme le 24 février, le rapport a été rédigé par Monsieur Christian STARKENMANN.

Monsieur STARKENMANN souhaitez-vous ajouter ou faire un commentaire sur votre rapport.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je dois en faire euh... J'en fais un volontiers ou pas, c'est égal.

Le Président (MCG) : Vous n'avez rien à ajouter ?

M. STARKENMANN (Ve) : Je... Tu parles de mon rapport ? Bon alors ok. C'est un projet de résolution de modification de limite de zone.

Alors là on est en train de parler entre la route de Loëx, Cressy, les galeries du Loup et puis la place des Deux-Églises. Donc, cette modification de zone c'est une initiative de la commune.

Au début, on voulait passer d'une zone 4b, donc de villas de 10 mètres à une zone 3, et finalement on a pu obtenir que ce soit transformé en zone de développement 4a.

Faire un plan de zone cela va vraiment permettre à la commune d'avoir une image directrice qui pourra vraiment améliorer la qualité à long terme de la commune.

Ce projet, il s'inscrit en fait dans le plan directeur cantonal 2030, dont la révision vient d'être validée par la Confédération favorisant la densification ponctuelle dans les zones urbaines, donc densification du 3 ça aurait été horrible, du 4b, du 4a pardon cela sera un moindre mal.

Donc, si on regarde un peu ces immeubles qui se trouvent à la route de Loëx et comme ils sont un peu implantés, on voit qu'il n'y a pas vraiment de relation entre les immeubles. Il y a du décaissage avec des voitures parkées devant.

Donc, en fait notre société a quand même une autre relation avec le bâti. On aimerait avoir des espaces tampon entre la route et les maisons, avec de la verdure, des bancs, des petits commerces, et puis éventuellement des fontaines, enfin il y a plein de choses qui ont été évoquées très sympathiques et qui permettraient aux gens de se déplacer dans Onex très facilement et puis favoriser les parcours courts pour aller dans les commerces.

Donc, une modification de zone dans ce sens va permettre un maillage des chemins pour la mobilité douce.

Donc, j'ai trop parlé, là hein, non ? [rires]

Donc, le problème c'est que ... enfin le problème c'est qu'on va devoir envoyer cette résolution assez rapidement parce qu'il y a eu des refus conservatoires, c'est-à-dire des projets immobiliers qui ont été prévus dans cette zone, et ces projets immobiliers on aimerait qu'ils respectent maintenant la zone 4b.

Mais si on ne vote pas cette zone, pardon 4a, si on ne respecte pas maintenant notre envie d'avoir une zone 4a, et bien ils pourront ce qu'ils veulent.

Donc, il faut absolument que l'on puisse accepter cette résolution et que l'on puisse en tout cas lancer l'enquête publique avant l'été et la date butoire serait le 20 juillet 2021.

Donc, dans les discussions il y a eu un commentaire par rapport aux immeubles où se trouvent la boulangerie et le Groupe médical d'Onex. En fait, on n'aurait pas voulu que l'on puisse les rehausser.

Alors notre commissaire a dit que bon eh bien le Groupe médical d'Onex, peut-être qu'eux ils aimeraient s'étendre, donc là il y a un point qui est en suspens.

Et puis, les autres questions, ah oui c'est qu'en fait les propriétaires vont devoir partager une partie de leur parcelle, mais ils ne sont pas vraiment perdants parce que comme ils peuvent construire plus en hauteur, céder un peu de terrain pour justement avoir cette zone de tampon, ce n'est pas trop grave.

Donc, je crois que la commission a bien reçu les explications et je ne sais pas on n'avait pas le droit de mettre une recommandation ou pas ? En tout cas... je ne sais pas si je peux faire une recommandation.

En tout cas, la commission a bien reçu ce projet, voilà, merci.

Le Président (MCG) : Merci Monsieur STARKENMANN pour ces précisions. Nous pouvons passer au traitement de la résolution. Il s'agit d'un nouveau projet, nous devons donc passer par l'entrée en matière.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'entrée en matière ? Pas d'opposition, nous pouvons donc traiter ce projet et je passe la parole à Madame Maryam YUNUS EBENER en charge de l'urbanisme.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Donc, en effet il y a eu déjà une commission concernant cette modification de zone au mois de septembre ou octobre, je ne l'ai plus en tête, et on a bien été sensible au désir des commissaires qui trouvaient que le travail du mandataire... Voilà en fait on a chargé euh, on a mandaté une entreprise pour qu'elle étudie cette modification de zone et les possibilités qui s'offraient à nous par rapport à cette partie-là de la commune.

Et la proposition c'était de construire des immeubles de plusieurs étages qui se rapprocheraient plutôt de la Cité. Et les commissaires n'ont pas été forcément convaincus par cette proposition, mais plutôt de se dire, et bien plutôt que de faire des immeubles trop hauts, on pourrait trouver un compromis, ce que Monsieur STARKENMANN a très bien expliqué.

L'intérêt finalement de cette modification de zone, et c'est là-dessus que j'aimerais vraiment attirer votre attention, c'est que la modification de zone va vraiment nous permettre en fait d'intervenir au niveau de l'horizontalité.

Les immeubles de cette partie-là de la commune, ce sont des immeubles qui vont prendre deux étages. Mais la plus-value va être énorme par rapport à tout ce que l'on pourra faire en bas des immeubles.

C'est-à-dire que chaque propriétaire qui souhaite augmenter de deux étages son immeuble va devoir nous faire une demande, et nous on leur accordera cette demande en échange d'une amélioration des espaces autour des immeubles.

Et de cette manière j'espère que l'on pourra rendre cette partie de la commune beaucoup plus conviviale, beaucoup plus sympathique et l'améliorer le plus possible.

Je trouve que c'est un très bon compromis d'être passé de la zone 4b à la zone 4a, parce que finalement on augmente que de deux étages, mais on va améliorer de manière significative la partie horizontale.

Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet, merci Monsieur le Président.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, le groupe PLR soutient le projet de résolution visant à la création d'une zone de développement 4a à Onex Centre.

Nous considérons en effet que le changement de zone de la 4b à la 4a s'inscrit dans un rapport cohérent en matière de densification, notamment dans les zones limitrophes que sont la Cité et le Vieux-Village, dans les limites de gabarit de la zone 4a.

Egalement favorables à travers les projets de PLQ qui verront le jour, à un réaménagement urbain qualitatif et harmonieux des espaces de vie, au demeurant peu accueillants aujourd'hui, en effet.

Qui plus est cette modification ne préjuge pas des réalisations à venir concrètes qui feront l'objet de débats au sein du Conseil municipal, respectivement de sa commission.

Le groupe PLR défend ce type de proposition visant donc à une valorisation du bâti existant, à une densification raisonnable, ainsi qu'à des aménagements urbains qualitatifs.

Nous invitons le Conseil municipal à soutenir le projet de résolution et nous remercions Monsieur STARKENMANN pour l'excellent et fidèle rapport qu'il a fait tout à l'heure.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe UDC n'est jamais très favorable à une augmentation de l'urbanisation de la commune, parce que la commune d'Onex a déjà fait des efforts de construction et de bétonisation déjà importants par rapport à d'autres communes genevoises.

Ce projet de modification de zone, même s'il est considéré comme raisonnable par certains, impliquera pour la zone en question qui est tout de même relativement vaste puisqu'elle va depuis la poste jusqu'aux limites de Confignon, impliquera pour cette zone une augmentation significative des constructions puisque maintenant cette zone, un petit peu biscornue, c'est une zone qui est occupée par des immeubles de deux ou trois étages et avec cette modification de zone, ces immeubles pourront être ou augmentés de deux étages ou bien on pourra les démolir pour construire plus grand.

C'est quand même un sacré changement, notamment pour les habitants.

Quant aux espaces verts qui pourraient être modifiés entre les immeubles, actuellement il y a de la verdure, ce sont des prés, ce n'est peut-être pas très joli. Mais pour les habitants en question c'est tranquille.

Alors si en plus on leur augmente les étages, significativement par rapport à maintenant, et qu'en plus on leur rajoute des lieux de vie sous leurs fenêtres, je ne crois pas que ça leur fera plaisir.

Et je souhaite terminer brièvement par quelque chose qui s'est passé il y a quelques années à Onex.

La commune d'Onex avait organisé une démarche participative avec la population, c'est-à-dire des tables rondes sur le plan directeur communal. J'y avais participé et à l'époque je ne faisais pas de politique. Et je me souviens d'une chose, je me souviens d'une chose parce qu'elle avait été dite de très nombreuses fois par des Onésiens qui étaient présents. Les Onésiens en question avaient plébiscité moins de béton.

Or, en déclassant cette zone on va en tout cas doubler les constructions, merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai participé à cette commission et je vais peut-être un peu me répéter pour ceux qui étaient présents.

D'abord je salue l'effort effectivement entre les deux commissions, la première du 7 octobre et celle du 24 février, l'écoute de Madame YUNUS EBENER qui est passée d'une zone de développement 3 à une zone de développement 4a, voilà.

Cela dit, cette résolution nous pose quand même pas mal de problèmes. D'abord, par rapport à la zone qui est en face du village, donc, effectivement où il y a la boulangerie Egger, la charcuterie, enfin voilà, la pharmacie, vous connaissez vraiment ce qu'il se passe en face.

J'ai rappelé lors de la commission du 24 février qu'il y avait là un village, en fait. Qu'il y avait là la suite du village, le front du village, et que la route de Chancy faisait la moitié de sa surface, voire même moins que sa moitié, que le tram passait par là et puis que, quand on a commencé enfin qu'on était en pleine urbanisation de la commune, il y a été décidé

d'élargir la route de Chancy, qui était devenue un goulet pour les voitures qui étaient de plus en plus présentes évidemment, et on a sacrifié tout un front villageois de la fin du 19^{ème} siècle.

Donc, le café de la Ferme ne vient par exemple de nulle part. Il y avait là une ferme. Tout ça a été sacrifié, mais à condition que les nouvelles constructions qui étaient repoussées plus loin, donc selon l'agrandissement de la route de Chancy, et bien respectent à peu près, parce que c'est déjà beaucoup plus haut, vous avez sûrement tous vu des images anciennes de ce qui était existant avant, et bien respectent un peu le gabarit et aient l'esprit villageois.

Alors effectivement ça n'a pas du tout l'esprit villageois, je pourrais qualifier un peu de ratures de pastiche villageois, mais les gabarits sont quand même assez cohérents par rapport au village.

Et inclure cette zone dans ce projet de modification n'a aucun sens, sans compter qu'il y a, moi j'ai entendu ça... moi ça fait vingt ans que j'habite, plus de vingt ans que j'habite sur la commune d'Onex, qu'il y avait une césure monstrueuse entre Onex nord et Onex sud, on est tous au courant de cela.

Et bien augmenter les gabarits sur cette partie-là ça ne ferait qu'augmenter cette césure entre le village et puis la Cité.

Cela dit, euh, il y a aussi un autre problème que nous considérons, c'est le problème de circulation et d'engorgement. Alors, effectivement, Madame YUNUS EBENER nous a expliqué la requalification à l'horizontale. Mais c'est vrai que par rapport à la circulation ça va faire venir des voitures. Parce que si on augmente de deux étages, et là j'aimerais poser une question enfin vous me répondrez peut-être après, moi il me semble que c'est plus que deux étages, c'est deux étages plus attique.

Je ne sais pas si vous le savez Madame YUNUS EBENER, on pourra en reparler, mais c'est énorme. C'est énorme par rapport au ressenti de ce que l'on a là en face.

Et puis, eh bien oui cet engorgement. Donc on veut requalifier les espaces, alors effectivement Monsieur STARKENMANN nous l'a rappelé, ça pourrait être très sympathique, mais il me semble que l'on a oublié ça. On a oublié les infrastructures dont on n'a jamais parlé. Il y aura plus d'enfants, il faudra des crèches, des écoles, enfin voilà, Onex-Village ne peut plus rien accueillir dans ses classes. Il faut rouvrir...enfin moi je ne suis pas spécialiste du domaine, mais on sait que les gens arrivent et puis cela crée eh bien des besoins auxquels il sera difficile de répondre.

Et finalement je rejoins aussi, enfin nous voulons rester cohérents par rapport à notre campagne et il me semble que, au moment de la campagne électorale, où nous avons tous été candidats, il y avait quand même une volonté de ne pas densifier beaucoup plus Onex que de ce qui a déjà été fait depuis 1958, et puis que la commune avait effectivement déjà beaucoup beaucoup donné en matière de densification par rapport au canton.

Et puis là, on revient avec un projet de densification, voilà, merci pour votre écoute.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc, comme l'a bien expliqué Madame YUNUS EBENER, l'idée de créer cette zone de densification c'est de permettre à la commune d'avoir un bras de levier sur la qualité des infrastructures qui seront faites au niveau horizontal.

Donc, par rapport à cela on est tout à fait favorable.

Par rapport à la question de densifier, pas densifier, il me semble que l'on n'a pas vraiment le choix. On a quand même une augmentation de la population, il faut les loger ces gens.

Et puis, là on a un compromis, en passant d'une zone 4b à une 4a. Et sinon c'est quoi ? C'est raser la campagne pour construire d'autres quartiers ? Donc, supprimer des zones agricoles ? Franchement, je n'y serais pas favorable.

Je pense que l'on peut construire un peu plus en hauteur et de la qualité.

Et c'est pourquoi on va soutenir ce projet au niveau des Verts.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe soutient ce juste compromis proposé par le Conseil administratif, de prévoir une zone de développement 4a pour créer un centre urbain qui mêle activités, logements et des équipements publics.

Il votera oui à ce projet de résolution qui permet aussi un meilleur contrôle de l'État sur le devenir des futurs aménagements, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais tout de même répondre à Madame KATHARI qui me pose une question.

Donc, le gabarit, pour être un peu au courant, pour vous donner une idée, quand on est en zone 4b, c'est 10 mètres ; 10 mètres c'est la zone villas.

Quand on passe à la zone 4a, c'est 15 mètres, donc c'est 5 mètres. Ça c'est une première chose.

Et l'autre chose, c'est que ça ne va pas se faire d'un coup, c'est que ça va être étalé dans le temps. Et ça c'est une première remarque.

Et une deuxième remarque, ce n'est pas dit que tous les propriétaires vont faire la demande. Disons qu'ils ont la possibilité de le faire, mais est-ce qu'ils ont tous les moyens, la possibilité de le faire, ça c'est encore une autre affaire.

Donc, c'est une démarche qui s'inscrit sur plusieurs décennies. Donc, il ne faut pas s'imaginer que, tout à coup, on va avoir un chantier du jour au lendemain dans cette zone et que l'on ne pourra plus circuler, et que ça va être l'horreur.

Et moi vraiment j'attire votre attention, quand on marche, on regarde devant soi, on regarde à-côté, mais on marche rarement la tête en l'air.

Donc, souvent les gens, il y a une peur par rapport à la densification. La densification elle est extrêmement raisonnable sur cette partie de la commune. Par contre, tout ce que cela peut nous apporter au niveau de la valorisation des espaces communs, c'est indéniable.

Et je trouve que, en fait, c'est une petite surélévation et un magnifique arrangement sur les espaces publics. Et j'attire vraiment votre attention sur la partie horizontale de cette affaire.

Et puis vous m'avez aussi interpellée concernant les écoles et je pense que ma collègue, Madame Carole-Anne KAST, est plus à même de répondre sur le sujet. Merci Monsieur le Président.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Si Madame KAST veut d'abord répondre pour les écoles et je prends la parole après, ou bien c'est égal ? C'est égal, bon.

Non, je voulais juste rebondir sur ce qui vient d'être dit.

Alors déjà ce besoin de logement, ce sacro-saint besoin de logement qui permet à chacun dans ce canton de faire un peu tout et n'importe quoi, c'est un argument que j'ai de la peine à entendre, parce qu'il y a, voilà, je pense qu'on n'est pas là, enfin, parler du besoin de logement c'est encore un autre débat que vous semblez intégrer là mais bon, on en reparlera une autre fois.

Après des équipements publics, je crois que c'est Monsieur LAPALUD qui a pris la parole, mais je n'ai pas bien fait attention, je n'ai pas saisi pourquoi il parlait d'équipements publics dans cette densification, je ne vois pas où sont les équipements publics.

Et puis, euh, Madame YUNUS EBENER vous parlez de marcher la tête en l'air ce que font rarement les gens, parce que c'est vrai on regarde tous plutôt par terre si on n'est pas en train de marcher dans quelque chose de très désagréable, mais le ressenti d'étage et de densification... Oui deux étages plus attique, je pense quand même que cela il faudrait quand même le vérifier.

Mais ce ressenti-là il existe. Passer au milieu d'immeubles plus importants ou moins importants, même si vous regardez devant vous, vous le sentirez. Et c'est quelque chose de très important dont les gens ne se rendent pas vraiment compte.

On est là en théorie, deux étages ce n'est rien deux étages. Mais c'est énorme ! Et je tenais à le souligner. Voilà, je vous remercie.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Oui, juste pour répondre qu'effectivement d'abord de ce côté-là de la route de Chancy, généralement, on dirige plutôt les élèves sur l'école des Bossons.

Même si effectivement l'école d'Onex-Village est peut-être à vol d'oiseau plus proche, on essaie quand même toujours de ne pas faire traverser la route de Chancy aux élèves quand c'est possible de l'éviter.

Ça c'est simplement pour vous dire que, voilà, il ne faut pas focuser sur l'école d'Onex-Village en termes d'arrivées d'enfants.

Mais moi ce que j'ai surtout envie de dire c'est que, en termes de besoin en école ou en crèche, etc., bref en besoin d'infrastructures pour les enfants, c'est modification elle ne va pas faire comme quand on a créé le quartier de Belle-Cour, où on était sur quelques villas isolées, où tout d'un coup on construisait vraiment des petits immeubles, en zone 4b là en l'occurrence, en zone de développement 4b, mais en l'occurrence on construisait vraiment des petits immeubles et on passait avec une affluence de population quand même vraiment significative en termes d'évolution démographique simplement.

Surtout, il y avait énormément de nouveaux logements et on sait que quand il y a des nouveaux logements dans un quartier complet, quartier qui n'existait pour ainsi dire pas ou qui avait un tissu urbain complètement différent, et bien on a généralement une forte arrivée d'enfants. Ça met une forte pression sur les infrastructures liées et destinées à l'enfance. Et ça c'est indéniable.

Là on est quand même dans une situation où il y a déjà des immeubles qui existent, où il y a déjà des bâtiments qui sont là, et où il ne va pas y avoir une évolution comme ça en un coup.

C'est-à-dire que ce que l'on propose avec cette modification de zone c'est d'accompagner une évolution qui aura toujours de toute manière lieu et de pouvoir l'accompagner avec des critères qualitatifs.

Et je ne vais pas reprendre ce que Madame la Maire vous a expliqué parce que je pense qu'elle les a très bien expliqués et que c'est son dossier et que c'est vraiment l'enjeu.

La densification, l'arrivée de nouveaux... de la création de nouveaux logements, elle va se faire.

Elle va se faire soit sans changement de zone en bourrant les parcelles et sans que l'on puisse amener de qualitative sur le projet de modification parce que l'on n'aura simplement pas les outils juridiques pour les exiger. Soit elle va se faire avec finalement la stratégie qui est celle que la Ville d'Onex vous a proposée, qui est celle de pouvoir justement l'encadrer, l'accompagner et pouvoir amener de la qualitative, que ce soit au niveau des espaces publics, que ce soit au niveau de la pleine terre, des critères écologiques et des différents aspects, voire des activités.

Et aussi, et je pense qu'il faut quand même le souligner, et aussi sur le fait que tout ceci va être quand même dans des zones de contrôle, que ce soit de la PPE ou du locatif, ce sont des prix qui sont contrôlés, ce sont des prix qui sont accessibles à la classe moyenne, ça je pense que c'est quand même important de le rappeler parce que je pense que c'est une vraie plus-value versus des projets où, finalement, la loi du plus fort économiquement s'applique et que là on n'a pas du tout de garantie que cela réponde aux besoins des Onésiens ou d'une population qui viendrait s'installer là pour y vivre et pour s'y investir également.

Donc, je pense qu'au niveau des infrastructures scolaires, on n'a pas de réels risques de faire ou de ne pas faire cette modification de zone.

Parce que d'abord, un, on ne va pas passer de rien à tout, ce n'est pas une création de quartier, le quartier il existe, il est là, il y a déjà les enfants qui sont là, il y a déjà les enfants qui vont à l'école, cette charge elle existe, donc on ne passe pas de tout à rien, et, deux, de toute manière il y aura plus d'habitants sur ces zones.

Après c'est comment on veut que ce plus d'habitants s'installe. Et pour moi l'enjeu il est là.

Et par contre je n'avais pas prévu de parler là-dessus, mais votre dernière intervention m'en donne l'occasion, je pense qu'il faut quand même rappeler deux trois petites choses sur le besoin en logement.

Il y a huit mille demandeurs en logement social au canton. Il y a cinq cents demandeurs en permanence à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, hein.

Il y a des listes dans tous les projets, que ce soit en PPE, en logement social, en loyer libre, dans toutes les catégories de logement, chaque fois qu'il y a un projet qui se fait, les promoteurs, qu'ils soient privés, qu'ils soient publics, sont assaillis de demandes.

Donc, je pense que... je ne dis pas que ça doit permettre tout et n'importe quoi, et là-dessus je vous rejoins volontiers Madame KATHARI, ça ne doit pas permettre de faire tout et n'importe quoi, mais il ne faut pas non plus nier ce besoin-là.

C'était juste la remarque que je voulais faire, parce que je pense que c'est une question qui me tient particulièrement à cœur.

Moi vous savez que je préside deux fondations, celle de la commune, mais aussi une cantonale. Et donc, la question du besoin en logement je la vois au quotidien et je pense qu'il ne faut quand même pas la nier. Merci, Monsieur le Président.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je suis un peu désolée de monopoliser, mais juste rebondir sur ce que vient de dire Madame KAST.

Alors deux choses, bourrer les parcelles. On ne peut pas bourrer les parcelles comme vous le prétendez parce qu'on est en zone 4b quand même pour l'instant, donc on ne peut pas bourrer les parcelles, non ? Et bien on en reparlera, mais attendez, voilà.

Et puisque vous êtes rentrée dans le débat du besoin de logement, ok. Genève reste une zone très attractive au niveau économique, on le sait tous, et qui implique un afflux de population qui ne s'arrête pas, ok. On va aller jusqu'où comme ça ?

Monsieur BURCKHARDT s'inquiétait de raser la campagne si on ne faisait pas des sacrifices sur les zones déjà urbanisées, machin et tout.

Mais, ça ne suffira pas ! Ça ne suffira pas !

Ce sont des décisions que l'on ne va pas prendre dans un Conseil municipal, ni au niveau cantonal, j'espère au niveau cantonal, mais enfin on va voir ce qu'il va se passer maintenant déjà au niveau cantonal.

Jusqu'où vous voulez aller Madame KAST de densifier comme ça ? Et répondre aux besoins d'un afflux qui ne cessera jamais ! Voilà, merci.

M. LAPALUD (S) : Merci, Monsieur le Président. Bah je n'avais encore rien dit sur le sujet.

Donc, Madame KATHARI vous ne saviez pas ce que j'avais dit, mais je n'ai absolument rien dit, donc comme ça je vous réponds.

Et moi je voulais juste dire puisqu'on a parlé de deux ou trois choses, bah et puis comme j'ai la parole pour dire que je n'avais rien dit, je suis très content que certains autour de ce Conseil municipal aient voté pour le projet du Bocage, parce que j'y vis bien depuis 2003, c'est génial et tout. Et je remercie tous mes prédécesseurs d'avoir voté pour ce quartier où on y est magnifiquement bien. Merci.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Moi, je suis ravie parce que je trouve que l'on fait de la politique constructive et du débat d'idées constructif.

Alors on ne va peut-être pas le faire pendant trois heures, mais je trouve que ces quelques échanges sont parfaitement intéressants.

Pourquoi je dis que l'on bourre les parcelles ? Et ça je pense que là-dessus on a des exemples très clairs.

Certes on est en 4b, on ne peut pas monter. Mais ce n'est pas parce que l'on ne peut pas monter que l'on ne peut pas bourrer... On peut bourrer en étalement !

Justement ! Mais est-ce que l'on veut 30 habitants de plus, alors je peux vous donner un exemple très clair, hein, c'est un des projets qui est dans la zone. C'est 36 logements aujourd'hui. Le promoteur, le propriétaire, on l'appelle comme on veut bref, promoteur du projet, donc sans côté négatif, celui qui porte le projet, il propose 65 logements, ok ? On les fait comment ?

On les fait sans changement de zone, et on bourre la parcelle sans monter, on détruit les arbres, on n'a plus de pleine terre, on crée des îlots de chaleur, etc.

Ou bien on les fait, les mêmes 65 logements, en accordant deux étages de plus, et on peut garder de la pleine terre, on peut garder des arbres et on peut garder des dégagements.

Quand je vous dis bourrer des parcelles, c'est de ça dont je parle. Cette densification-là qui se fait en hauteur ou en étalement, elle aura lieu sur ce secteur, et c'est à ceci que je faisais référence, c'est juste pour préciser.

Mais ce que nous nous voulons à la Ville d'Onex, c'est accompagner cette densification qui se fera avec ou sans notre accord pour justement amener de la qualitative.

Et c'est pour cela qu'on a besoin de ce changement de zone. C'est juste pour préciser ce point-là.

Après, vous posez une question qui est tout à fait pertinente. Quand est-ce que l'on s'arrête ? Peut-être c'est une bonne question.

Mais moi je pense justement que si on avait construit au Bocage, même si j'ai bien aimé la remarque de Monsieur LAPALUD, mais si on avait construit le Bocage en zone 4a ou lieu de la zone 4b, et bien peut-être qu'aujourd'hui, d'abord on n'aurait plus d'espaces non bétonnés au sol, on aurait moins de voitures en surface. Par exemple, on aurait des espaces enherbés entre les immeubles.

Moi j'aime bien le quartier aussi, mais personne n'est parfait, celui-là pas plus qu'un autre d'ailleurs, donc il y a peut-être des points d'amélioration.

Et puis peut-être que si on avait à l'époque construit ce quartier avec le même nombre de logements mais en 4a, on aurait pu avoir un quartier qui aujourd'hui aurait moins de défauts. Et ça ne veut pas dire qu'on accorde forcément plus de monde.

Donc, quand on pense densification, il ne faut pas forcément penser toujours hauteur de gabarit. Il y a des densifications sans hauteur qui sont très mauvaises. Et il y a des fois des gabarits qui ne sont pas adaptés à des lieux je le concède bien volontiers.

Mais, voilà, quand on parle de densification, il ne faut pas croire qu'en limitant les gabarits on limite la densification. Et ça je pense que c'est une erreur de le croire et c'est encore plus une erreur dans ce secteur d'Onex Centre parce que, justement, on a des projets de densification de parcelles sans forcément monter dans les gabarits.

Et nous ce que l'on veut avec cette modification de zone c'est de pouvoir justement accompagner ces projets en faisant de la qualitative pour la collectivité, mais aussi pour les projets eux-mêmes, aussi pour le côté arboré de certains projets, de respecter de la pleine terre, etc.

Et ça je pense que c'est vraiment un débat quand on parle d'urbanisme qu'il faut avoir en tête, densification et gabarit ce sont deux débats différents.

On peut très bien faire la même densité avec des gabarits parfaitement différents. Mais plus on a des gabarits bas et qu'on est dense, moins on aura de qualité écologique ou environnementale sur la parcelle.

Plus on monte sur le gabarit, avec le même taux de densité, plus on peut préserver des qualités environnementales sur la parcelle. Ce qui ne veut pas dire que c'est toujours le cas non plus, mais au moins on peut essayer. Merci, Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je tenais aussi à insister sur un aspect par rapport à ce changement de zone, c'est que c'est quand on parle de ce changement, c'est la création d'une zone de développement.

Et quand il y a le terme de développement, ça veut dire que la maîtrise de ce développement et de cette évolution elle est entre les mains du Conseil municipal, du Conseil administratif.

Donc, comme l'a très bien dit ma collègue c'est un accompagnement.

Si on était dans une zone ordinaire, on n'a rien à dire et les gens ils font ce qu'ils veulent.

Tandis que là, c'est pour cela que j'espère pouvoir convaincre tout le monde, moi j'aime bien quand on vote à l'unanimité, hein, après je dors bien, je me sens bien, hein. Et bien j'espère pouvoir vous convaincre parce que là on pourra vraiment accompagner.

Et puis l'idée c'est on monte, mais n'oublions jamais, on parle beaucoup de densité. J'ai l'impression que maintenant le terme densité c'est devenu un vilain mot. Alors que la densité en ce moment avec une zone de développement, j'insiste, zone de développement, et bien on améliore, on densifie de deux étages, on ajoute deux étages, mais on améliore aussi au niveau de l'horizontalité.

Et j'aimerais que vous ayez ça aussi en tête et pas seulement de la densification, boum on arrive on bétonne et puis il ne se passera rien. Non ! On augmente et on améliore énormément.

Et puis surtout on a la maîtrise, et la maîtrise au niveau de la qualité, au niveau de la pleine terre, on essaye de trouver des solutions pour les voitures.

On essaie finalement de se dire que quand on se balade dans cette zone, et j'aimerais pouvoir faire cela sur toute la commune, c'est que quand on se balade et bien qu'on s'y sente bien et que cela soit agréable.

C'est-à-dire que quand les gens ils descendent en bas de chez eux, ils se disent : « Waouh, c'est sympa de vivre ici. »

Parce que comme vous l'avez exprimé, pendant la campagne, on a dit ci on a dit ça. Mais moi, pendant la campagne, il y a eu une dame qui a témoigné et j'ai trouvé tellement touchant ce qu'elle a dit. Elle est vit dans la Cité, elle vivait vers l'avenue des Grandes-Communes. Et elle a dit : « Tout le monde dit que c'est génial de vivre à Onex, moi je trouve que c'est horrible, parce que je souffre des îlots de chaleur. »

Et je pense qu'il faut être sensible à ça et on peut éviter ça en influençant toute cette zone horizontale. Si on laisse faire et qu'on n'influence pas, et bien on n'améliore pas la qualité de vie de la population. Merci Monsieur le Président.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui et j'espère pour la dernière fois, parce que je ne veux pas qu'on aille se coucher trop tard.

Je voulais juste vous rappeler, c'est un exemple que l'on donne souvent maintenant, enfin depuis quelque temps parce qu'il faut vraiment défendre certaines heu... cette densification et tout.

Je vous rappelle que le vieux Carouge a la même densité que le nouveau Carouge. On y a mis le même nombre d'habitants !

Alors je pose la question. Est-ce que vous pouvez vous référer, est-ce que l'horizontalité dont vous parlez souvent est plus belle, mieux ressentie, une qualité de vie, voilà, plus importante dans le vieux Carouge ou bien dans le nouveau Carouge ? Où effectivement de temps en temps, en bas des immeubles vous avez un parc où on va promener des chiens, ou bien etc. Ça c'est une chose.

Et puis les îlots de chaleur dans ce vieux Carouge, et bien il y a des arbres. On a réussi à conserver cette ... mais si ce sont des arbres qui ont été plantés au 18^{ème} siècle et qu'on a continué à remplacer année après année, voilà qui sont encore là, donc, je veux dire, quand on réfléchit à ce vieux Carouge et à ce nouveau Carouge, et bien il faut arrêter de penser que la densité ne peut se faire que dans des gabarits hauts pour préserver une horizontalité harmonieuse et agréable à vivre. Merci, Monsieur le Président.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Concernant le vieux Carouge, c'est drôle que vous preniez cet exemple parce que c'est souvent cet espace-là qui est pointé du doigt pour le fait qu'il ait peu de parcs, voire pas de parcs et peu d'espaces verts dedans à disposition de ces habitants.

Heureusement, il y a des parcs aux alentours à Vessy. Mais le vieux Carouge n'a aucun parc et il n'y a pas d'espaces verts.

Donc, voilà, oui qui sont réservés aux privés et aux personnes qui ont les moyens aussi souvent ! Je veux dire, ... c'est ce que l'on dit, ils n'ont pas tous des... bref !

En tout cas c'est souvent ça qui est discuté à Carouge, c'est très joli, on adore s'y balader, mais il n'y a peu de parcs et peu d'espaces verts à disposition de la population. Et voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président (MCG) : Merci. Après ce long débat, je pense que l'on peut passer au vote. Je propose que nous lancions le vote pour le projet de résolution 238.

Je sou mets le projet de résolution 238 au vote du Conseil municipal avant, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent le projet de résolution 238, sont priés de le faire en manifestant, en appuyant sur le plus, que ceux qui refusent veuillez appuyer sur le moins, que ceux qui s'abstiennent veuillez appuyer sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de résolution 238 est approuvé par 20 oui, 7 non et une abstention (28 votants)

Projet de résolution 238 dont la teneur est la suivante :

«Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 (R/185B), notamment la fiche 6-1-1 préconisant le développement d'une centralité urbaine

Vu l'approbation de ce Plan Directeur Communal par le Conseil d'État le 11 mars 2015

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030, notamment la fiche A02 préconisant de poursuivre la densification de la couronne urbaine

Vu la première mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 validée par le Conseil d'État le 5 septembre 2018 et adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019

Vu la proximité immédiate avec les axes de transports publics : tram 14, la ligne de bus 21 et le futur bus à haut niveau de service (BHNS)

Vu la requête en autorisation de construire DD 112651 prévoyant la construction d'un immeuble en PPE au chemin François-Chavaz 7

Vu la requête en autorisation de construire DD 113253 prévoyant la démolition-reconstruction d'un immeuble locatif à la Route de Loëx 10-16

Vu l'article 13B alinéas 1 à 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), permettant à l'État de refuser une autorisation de construire à l'effet de prévenir une construction qui serait de nature à compromettre des objectifs d'urbanisme

Vu l'article 15A alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) permettant à une commune d'entamer une procédure de modification des limites de zones

Vu le courrier du Conseil administratif de la Ville d'Onex du 02.12.2019 et la réponse de l'Office de l'Urbanisme du 18.12.2019

Vu la délibération N° 2288 votée le 10 mars 2020 par le Conseil municipal ouvrant un crédit de Fr. 82'000.00 destiné à l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre" défini par la fiche 6.1.1 du PDCOM 2014

Vu l'avant-projet de loi et son exposé des motifs

Vu la commission urbanisme du 7 octobre 2020 et le rapport URB-1568

Vu la commission urbanisme du 24 février 2021 et le rapport URB-1579

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

déclare :

Par 20 oui, 7 non et 1 abstention

- 1. Approuver l'engagement de la procédure en vue de la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex (création d'une zone de développement 4A) à Onex-Centre*
- 2. De transmettre, sur préavis du Conseil municipal, exprimé sous forme de la présente résolution, cet avant-projet de loi et son exposé des motifs au Conseil d'État, comme le prévoit l'article 15A al. 3-4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire [LaLAT - L 1 30]*
- 3. De demander au Conseil d'État d'engager la suite de la procédure, prévue à l'article 16 de la LaLAT [L 1 30], aboutissant au dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil, après s'être assuré que l'avant-projet répond sur le plan formel aux exigences légales. »*

* * *

13) Réfection des toilettes rue du Vieux-Moulin (projet de résolution 239)

Le Président (MCG) : Il s'agit d'un nouveau projet déposé par le groupe des Verts. Avant de passer la parole à son auteur, nous devons passer à l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons donc traiter ce projet. Je passe la parole à Monsieur JOUAI DI pour qu'il nous présente le projet

M. JOUAI DI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, le sujet c'est réfection des toilettes rue du Vieux-Moulin.

Alors, après plusieurs années où je passe par ce chemin, je pense toujours comment résoudre ce problème et ne plus subir les odeurs.

Maintenant que j'ai l'occasion d'aborder ce sujet, je souhaite au Conseil administratif de trouver une solution pérenne en partenariat avec les TPG pour que les toilettes situées sur la rue du Vieux-Moulin ne dégagent plus une odeur malodorante, surtout en été, et aux abords du terminus des bus numéros 2 et 19.

C'est juste pour attirer votre attention, l'odeur elle est vraiment insoutenable surtout en été. Merci, Monsieur le Président.

M. ISCHER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le PSO soutient cette résolution, parce que c'est très important de prendre du bien-être de la population d'Onex, et quand même souligne que le principal problème provient des TPG qui sont censés s'occuper de ce problème.

Donc, on pense qu'il faudra vraiment adresser cette demande aux TPG, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi j'aimerais bien juste que le Conseil administratif confirme que c'est bien un bâtiment qui appartient aux TPG, qui n'est pas loué ou proposé aux TPG ?

Et ensuite, si du coup la réponse est oui, évidemment qu'il faut faire une résolution et l'adresser aux TPG.

Par contre, le problème, c'est que cette résolution elle est écrite tout à fait comme une motion, même si c'est écrit résolution en haut, et je ne me sens pas à l'aise à voter une résolution qui n'est pas écrite comme telle, voilà.

Donc, peut-être si on peut la modifier. Il suffit juste de changer le demande en déclare ou considère et modifier un petit peu les intitulés afin que cela corresponde à une résolution.

D'ailleurs, moi je ne passe pas très régulièrement par là, ça ne m'a jamais marqué, mais je veux bien vous croire qu'il y ait une mauvaise odeur à proximité de ces toilettes, merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est pour répondre à Monsieur MOSCHELLA.

En effet, en fait ces toilettes sont privées et elles appartiennent aux TPG, et la population onésienne n'a pas du tout accès à ces toilettes.

Donc, plus qu'un partenariat, moi j'ai plutôt envie de dire qu'il faut que les TPG prennent cela en mains ! Et que finalement, en effet, si les odeurs sont dégagées plutôt durant l'été, il faut qu'ils fassent... ils viennent faire les vidanges... ils disent qu'ils nettoient régulièrement les toilettes, que les vidanges se font une fois par mois.

Eh bien, peut-être que durant la période de l'été ils doivent le faire un peu plus souvent pour éviter ces odeurs, mais c'est... on peut leur adresser, s'adresser à eux pour qu'ils fassent le nécessaire.

Mais je ne pense pas que c'est à la Ville d'Onex de prendre cela en charge vu qu'on n'a pas du tout accès à ces toilettes, voilà. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Maire. La parole n'est plus demandée ? Nous allons passer au vote, je prie le secrétaire de donner la lecture du dispositif.

A moins que vous vouliez faire un amendement, Monsieur MOSCHELLA, vous avez la parole.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, j'aimerais bien faire un amendement en collaboration avec le parti des Verts. Si quelqu'un veut bien prendre trois minutes pour réécrire le texte ?

S'il s'oppose, moi je ne vais pas écrire un amendement aussi long pour rien, mais euh, j'aimerais juste qu'il réagisse, quoi, voilà, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. C'est dommage de ne pas nous avoir contactés plus tôt, on aurait pu faire ça et puis du coup il n'y aurait pas eu besoin de faire ça dans l'urgence.

Donc, euh, pour demande je ne sais pas en quoi on peut le changer, mais simplement mettre au Conseil administratif que les TPG trouvent une solution, d'informer les TPG de trouver une solution pérenne pour que les toilettes situées rue du Vieux-Moulin ne dégagent plus une odeur malodorante en été aux abords du terminus des bus 2 et 19.

Mais je laisserai Monsieur JOUARDI compléter.

Le Président (MCG) : Donc, veuillez me communiquer votre proposition par écrit.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, si je dois la faire par écrit, il me faut juste quelques minutes pour l'écrire du coup, s'il vous plaît.

Le Président (MCG) : Alors je refais une pause, cinq minutes, dix minutes maximum.

M. MOSCHELLA (EVL) : Non non non, juste trois minutes c'est bon, trois minutes.

Le Président (MCG) : Trois minutes, entendu, trois minutes ! (rires) Top chrono !

21h50 Pause

21h55 Reprise

Le Président (MCG) : Alors les trois minutes sont largement écoulées. Monsieur MOSCHELLA, on y arrive ? Je propose que nous lancions le vote pour L'amendement du projet de résolution 239.

Je sou mets l'amendement du projet de résolution 239 au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de faire la lecture. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement, veuillez le faire en appuyant sur le plus, que celles et ceux qui refusent avec le moins, que celles et ceux qui s'abstiennent avec le zéro. Je lance le vote !

L'amendement du projet de résolution 239 est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Le Président (MCG) : Nous allons voter le projet de résolution 239 A ainsi modifié.

Je sou mets le projet de résolution 239 A au vote du Conseil municipal avant, je demande au secrétaire de lire le dispositif avec l'amendement ainsi modifié. (Lecture).

Que celles et ceux qui acceptent le projet de résolution 239 avec son nouvel amendement, sont priés de le manifester en appuyant sur le plus pour oui, ceux qui refusent sur le moins, ceux qui s'abstiennent sur le zéro. Je lance le vote !

Le projet de résolution 239 A est approuvé à l'unanimité des présents (28 votants)

Projet de résolution 239A dont la teneur est la suivante :

«Vu l'odeur qui se dégage des toilettes situées rue du Vieux-Moulin, à côté du terminus de bus, en été

Vu les désagréments que cela cause aux habitant.e.s et aux personnes qui attendent le bus

Vu l'impression de manque d'hygiène de la commune que ces odeurs induisent

Vu le besoin pour les conducteurs et conductrices d'avoir à disposition un endroit propre pour aller aux toilettes

Vu l'urgence de trouver une solution avant l'été et le début des grosses chaleurs

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e

À l'unanimité des présents (28)

AUX TPG

1. *Qu'ils doivent trouver une solution pérenne pour entretenir leurs toilettes privées afin de ne plus déranger les passants avec les mauvaises odeurs qui en émanent.»*

* * *

14) Rapport de la commission des Bâtiments (BAT-1578) – Clause d'urgence des travaux pour la Maison Rochette
Rapporteur : Monsieur Christian STARKENMANN

Le Président (MCG) : Je remercie Monsieur Christian STARKENMANN pour son rapport et lui passe la parole.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. On aimerait d'abord remercier Madame Anne KLEINER pour avoir convoqué cette commission, et Madame Carmen KÖLL pour nous avoir expliqué de quoi il en retournait.

Donc, c'étaient des travaux urgents qu'on voulait faire avant la fin de la crise du Covid, des travaux obligatoires.

Il y avait des travaux à l'intérieur, comme la réfection de la cuisine, des sols, certains parquets et des plafonds.

Il y avait aussi des réfections extérieures très...euh, qu'il fallait absolument faire parce que c'était une demande aussi de l'Office cantonal de l'énergie, comme l'isolation du bâtiment, la pose de fenêtres avec double vitrage. Il y avait aussi des problèmes d'infiltration au niveau de la charpente, particulièrement du chapeau chinois.

Et finalement l'éclairage autour de la Maison Rochette nécessite une rénovation. Ce sont des vieilles ampoules incandescentes.

Donc, on nous a montrés, on nous a proposé un circuit de lumières LED autour de la Maison Rochette.

Les travaux intérieurs se montent à Fr. 137'683.50, et les travaux extérieurs à Fr. 396'444.30.

Le délai de la réalisation c'était maintenant, c'est maintenant, c'est au mois de mars.

Donc, dans les remarques des commissaires, il y a eu une très bonne remarque qui demandait de savoir si on pouvait alimenter les lumières avec des panneaux solaires.

Donc, dans un premier temps on lui avait répondu que, bon ben évidemment les LED ne consomment presque pas d'énergie. Et après m'être renseigné auprès du groupe de travail énergie des Verts, on m'a dit que c'était vraiment dommage de ne pas saisir cette opportunité pour mettre des panneaux photovoltaïques.

Donc, j'ai ajouté cette question au document et à Madame Anne KLEINER.

Donc, je vous remercie pour cette commission et nous avoir tout expliqué en détail.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord vous remercier pour la confiance de ce Conseil municipal.

Il sait vraiment se fédérer quand il y a des situations importantes, et vous annoncer que la fin des travaux est imminente.

Donc, grâce à cette décision, nous avons pu réaliser tout ce qui était urgent au sein du restaurant.

En ce qui concerne l'éclairage, je vous remercie également pour votre recherche. Le service exploitation va approfondir la question et va revenir avec une proposition différente qui intègre si possible un panneau solaire, merci.

15) Propositions individuelles et questions

Le Président (MCG) : Nous allons prendre toutes les questions et propositions, et puis le Conseil administratif y répondra. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. J'avais prévu de faire une question écrite pour la prochaine fois, mais comme on l'a dit au début, je vais commencer par une question orale, ça sera peut-être suffisant.

Euh ... Je m'inquiète des panneaux d'affichage qui sont libres depuis de nombreux mois, voire bientôt des années, et du manque à gagner pour la commune.

Parce que ça c'est de l'argent qui rentre tout seul. On se pose la question de savoir comment attirer des entreprises, des bons contribuables, des choses comme ça, là on a une situation qui est bloquée depuis longtemps et qui nous pénalise au niveau du budget parce que ce sont des rentrées qui ne rentrent pas.

J'aimerais savoir où on en est dans ce dossier et puis quelles perspectives on a ?

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. On m'entend ? Parce que je n'ai toujours pas compris... Ok ! Merci.

J'ai une question. Tout récemment on a coupé des arbres à Morillon-Parc. On a enlevé des haies et d'autres végétations. J'aimerais savoir pourquoi, parce qu'apparemment ces arbres coupés ont l'air en bonne santé, avaient l'air en bonne santé.

J'aimerais savoir pourquoi on les a coupés à cette période aussi, parce que c'est une mauvaise période pour faire ce genre de coupe car des animaux sortent d'hibernation.

Et puis j'aimerais savoir qui est responsable de la décision de ces coupes, s'il vous plaît, merci.

Mme KATHARI DUMPS (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Ma question s'adresse à Madame Anne KLEINER.

Je m'interroge sur ce qu'il se passe avec les camions poubelles. Vous l'avez expliqué en début de séance pour un autre projet, que faire du porte à porte coûte beaucoup plus cher que regrouper en fait les déchets dans un seul endroit pour que le camion puisse les ramasser.

Mais ceci ne devrait pas être au détriment d'une dégradation des lieux et c'est ce qui arrive exactement dans le village à trois pas d'ici. Quand nous sortirons d'ici nous pourrions aller admirer ou bien je n'ai pas fait attention en venant parce que j'étais un peu pressée.

Il a été placé sur une place de parking qui a disparu des containers pas du tout enterrés, enfin je ne sais pas comment on les appelle, en plastique, et ces containers sont tout le temps débordés d'ordures.

Et je crois savoir que la Fondation Butini en profite aussi pour se débarrasser devant chez elle de ces ordures pour les mettre dans le coin.

Donc, on est au coin place Duchêne, David-Brolliet, au milieu de ce village et c'est une situation qui ne peut pas être pérenne, je l'espère. Merci Madame KLEINER de nous éclairer sur ce point.

M. BURCKHARDT (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi j'ai une question poubelles [rires]. Alors à l'intersection du Vieux-Chemin d'Onex et du chemin des Laz, il y avait un emplacement où il y avait des containers pas enterrés sur roulettes.

Depuis les constructions nouvelles au chemin du Pré-Longet, il y a des containers enterrés sur le chemin du Pré-Longet, mais subsistent quelques containers pour le compost à l'ancien emplacement.

N'empêche cela reste un gros espace vide, inoccupé, il y juste trois containers à déchets verts et souvent il y a du monde qui vient quand même entreposer ces ordures sur cet endroit-là.

Donc, je me demande quel est l'avenir de cet emplacement-là. Est-ce que l'on peut faire quelque chose pour favoriser la citoyenneté, voilà.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Cela concerne la rue des Grand'Portes. Pouvez-vous nous donner le motif et le bien-fondé de la signalisation « Interdiction de tourner à gauche » en direction de Genève, sachant que le feu lumineux des trams est à l'arrêt, lorsque le feu vert est allumé pour les véhicules accédant sur la route de Chancy.

Est-il possible de supprimer cette signalisation afin de dégorgier la rue de Bandol ou des Deux-Eglises ? Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, on a lancé un référendum il y a quelques mois, et puis pour récolter des signatures, nous nous rendons régulièrement au marché du dimanche, et à chaque fois, le Sécuritas vient nous

voir pour nous expulser de l'intérieur du périmètre du marché et nous déplorons bien entendu cette attitude.

Donc, nous aimerions bien savoir pourquoi il agit de cette sorte, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai aussi une question par rapport aux poubelles, alors cette fois c'est au Comte-Géraud.

J'ai constaté à peu près depuis deux mois que régulièrement les containers débordent, mais vraiment débordent au point qu'on est obligé de mettre le carton et les sacs-poubelles à l'extérieur du container.

Et j'aimerais savoir si c'est un problème de fond ou d'organisation, ou si c'est à cause d'un contexte actuel, je ne sais pas. Voilà, merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PS s'était enquis de la machine à pizza auprès de la station Socar et c'était pour vous informer qu'elle avait été retirée.

Et si c'est grâce au courrier du Conseil administratif, nous aimerions le féliciter, merci.

Le Président (MCG) : Plus de questions ? Donc, je passe la parole au Conseil administratif. Qui veut répondre ? Madame la Maire vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole en premier parce que je n'ai qu'une interpellation, cela concerne les arbres coupés à Morillon-Parc.

Alors en fait à chaque fois que l'on coupe un arbre, je ne suis pas au courant. Donc, je ne sais pas pourquoi ces arbres ont été coupés.

Certainement il y a vraiment une vérification, hein. On sait que c'est un sujet extrêmement sensible. Donc, je peux me renseigner, hein. Je vais me renseigner Madame MASÉ, il y a aucun problème par rapport à cela.

Mais souvent c'est vrai que l'on constate que les arbres sont en bonne santé, ils vont bien de l'extérieur, et en fait ce que l'on ne voit pas et ce qui est pas mal surveillé c'est que les arbres sont secs à l'intérieur.

Et en fait, le danger, des fois on peut laisser un arbre mourir comme ça, vu qu'il fait encore des fleurs, et puis même s'il est sec à l'intérieur, mais, suivant où il se trouve, c'est dangereux de le laisser sécher comme ça de l'intérieur, parce qu'il peut tomber.

Donc, si c'est dans la nature et puis qu'il n'y a pas beaucoup de passage, voilà, on peut laisser un arbre mourir comme ça.

Mais s'il y a beaucoup de passage, et bien on évite les accidents. Mais je me renseignerai tout de même.

Et puis vous dites pourquoi la coupe à cette période-là précisément ? En fait, la coupe des arbres à peu près c'est d'octobre à mars, parce que c'est la période de repos quelque part pour les arbres et après, avec la chaleur, des jours qui s'allongent, le soleil, et bien les arbres, ils démarrent.

Donc, il faut couper pendant la période où ils sont un peu en retrait et c'est cette période, voilà. Au moment où il y a la croissance, où il y a les branches, où il y a les bourgeons, et bien c'est dommage de couper à ce moment-là.

Merci Monsieur le Président, j'espère avoir répondu à votre question Madame MASÉ.

Mme KLEINER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord vous remercier pour ces différentes questions concernant la voirie. C'est vrai que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, j'apprécie d'avoir ce retour des quartiers.

Lorsque nous n'avons pas l'information parce qu'on ne s'y promène pas, ou parce qu'on n'y est pas passé, c'est un retour qui est très appréciable.

Si j'en crois l'expérience du service Exploitation, chaque fois qu'il y a un changement d'organisation dans le prélèvement des déchets, ça amène toujours des contestations, ça amène des discussions et pendant un certain temps même des déchets sauvages à l'endroit où les gens avaient l'habitude de déposer leurs sacs à ordures ou leurs papiers ou leurs produits recyclés.

Concernant le Vieux-Village, il y a une benne enterrée qui a été installée derrière la salle communale, ce qui fait qu'il y a toute une partie des habitants qui étaient levés auparavant, qui ne le sont plus.

Donc, le camion ne traverse plus le Vieux-Village. Et parce qu'une partie des habitants du Vieux-Village ne souhaitaient pas aller jusqu'aux bennes enterrées, et qu'il y a eu des réclamations, dans l'intervalle on a réinstallé le papier et puis les ordures ménagères sur une ancienne place de parking.

C'est une mesure temporaire dans l'espoir que les habitants, peu à peu, s'habituent à aller la benne enterrée. Si cela ne fonctionne pas, si au bout d'un certain temps on voit ça ne s'améliore pas, on essaie de reposer d'autres solutions.

Onex-Village est quand même concerné par la levée des déchets organiques, comme bien d'autres endroits à Onex, parce qu'on a fait le constat à long terme que si on ne va pas lever les déchets organiques, et bien les déchets organiques finissent dans les ordures ménagères. Et c'est vraiment regrettable. Donc, s'apercevant de cela, on continue à prélever le compostable.

Concernant Grand'Portes ça je ne vais pas pouvoir vous répondre.

Concernant le Vieux-Chemin d'Onex, c'est la même problématique. Vieux-Chemin d'Onex et chemin des Laz, on en a souvent discuté avec le service Exploitation parce qu'effectivement il y a une modification, il y a des bennes enterrées qui ont été installées, on demande à la population de se déplacer avec ses déchets, et la population ne suit pas encore.

Là aussi c'est un lieu qui est concerné par une période d'adaptation. Si les habitants ne s'adaptent pas, il faudra qu'on prenne des mesures. Mais c'est vrai que c'est important de suivre et ces deux-là, ces deux lieux, on les suit.

Par contre le Comte-Géraud, les containers enterrés c'est plus inquiétant. Il faudra que... je n'en ai jamais entendu parler... Ok. Ce sont des bennes euh..? D'accord. Oui, d'accord, ah le jaune tout à fait, je vois. Je vais le signaler au service Exploitation de façon à ce que l'on investigate et puis que l'on comprenne ce qu'il se passe, parce qu'effectivement c'est une situation qui ne peut pas durer. Elle est liée... elle n'est pas liée particulièrement à des absences, donc il n'y a rien qui justifie que ça se passe comme ça. Donc, je vous remercie de me l'avoir signalé.

Mme KAST : Merci, Monsieur le Président. Donc, moi j'ai quelques questions.

Les panneaux SGA, donc je peux vous dire Monsieur SUCHET, ça fait une année et deux mois et neuf jours (rires) qu'ils sont blancs, puisque ç'a été le cas depuis le 1^{er} janvier 2020. Donc, voilà les calculs sont assez simples à faire.

Maintenant, de l'argent qui rentre sans rien faire je relativiserai, hein. Malheureusement, je n'ai pas encore trouvé le moyen de faire pousser sur les arbres, ça fait un moment que je cherche mais ça ne marche pas, c'est dommage d'ailleurs parce que ça pourrait peut-être mieux protéger les arbres si ça marchait, mais en l'occurrence ça ne marche pas.

Et les panneaux SGA pas plus que d'autres ne sont un moyen de faire pousser l'argent comme ça dans l'espace public, sans rien faire, pour reprendre vos termes.

Ceci dit, je peux vous donner exactement les montants. Les montants, c'était une somme, d'ailleurs vous les verrez aux comptes. C'était une somme payée par la SGA de Fr. 88'000.00, dont 10% devaient être reversé au canton déjà, donc voilà, avant l'appel d'offres et puis donc jusqu'à fin 2019.

Donc, on ne parle pas non plus de Fr. 8'000'000.00 hein, je veux dire, il faut relativiser un petit peu, on parle de Fr. 80'000.00. Alors je ne dis pas que c'est rien et puis que ça ne sert à rien, faire de l'argent, enfin ce n'est pas non plus ça qui va changer la situation de la commune, hein, soyons très clairs.

Et puis effectivement nous avons mis au budget ce que nous espérions tirer de la remise en concurrence de ce mandat et, de mémoire, je crois pouvoir vous dire que nous avons mis au budget Fr. 120'000.00. Donc, voilà c'est un manque à gagner espéré qui va un jour se solder, enfin se terminer par un gain réel, mais sans rien faire.

C'est-à-dire que nous devons refaire un appel d'offres, nous devons remettre, faire la mise en concurrence, nous devons repenser aussi au système de l'affichage.

Pour ma part je dois vous dire que je vais assez bien avec moins de publicité sous les yeux tous les jours. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut plus en faire du tout, mais je veux dire, il ne faut peut-être pas non plus être tomber dans l'extrême inverse qui est de dire ben comme ce sont des sous que l'on gagne sans trop de difficulté on en fout partout.

Parce que je veux dire quand on parle d'environnement, quand on parle de qualité des espaces publics, ce sont aussi quand même des éléments qui ne sont pas forcément toujours très qualitatifs à ces espaces-là, qui ne sont pas toujours très conviviaux, qui impliquent des déplacements pour les entreprises qui viennent poser ces panneaux, de l'usage de colle, de papier.

Enfin, cette chose-là produit aussi des externalités négatives et je pense qu'il faut les prendre en ligne de compte, comme dans toute finalement prestation qui peut rapporter de l'argent.

Il y a aussi des externalités négatives, même si elles ne se chiffrent pas forcément de manière immédiate, elles se chiffrent quand même sur la qualité de vie de nos habitants.

Donc, oui c'est une prestation, moi je n'y suis pas opposée. Maintenant, je ne pense pas qu'il faut voir que l'aspect financier sur cette prestation.

Donc, nous allons relancer un appel d'offres, nous allons rejuger selon les critères et je ne vous cache pas que nous avons effectivement d'autres priorités à traiter que celle-ci dans les choses importantes à gérer dans la commune.

Puisque finalement c'est aussi du travail, ce sont aussi des RH, c'est aussi du temps, ce n'est donc pas de l'argent qui tombe sans rien faire.

Au niveau de la circulation route de Chancy, alors je ne suis pas sûre d'avoir tout tout tout très bien compris, Monsieur FUSCO.

Mais de toute manière s'il y a un truc que j'ai bien compris c'est que c'est de la circulation sur la route de Chancy. Donc c'est de la compétence cantonale, y compris sur la circulation, pas seulement sur la route, sur les infrastructures, mais également sur sa régulation de feux sur une route cantonale.

Donc, la seule chose que je peux faire et que je fais bien volontiers c'est passer le bébé à ma chère collègue, oui parce qu'en fait c'est une question de mobilité puisque c'est la route cantonale, donc de savoir comment la gestion de la circulation, des flux de circulation sont gérés sur la route cantonale, donc voilà.

On interpellera je pense le canton pour savoir. Mais ce n'est pas une question qui est gérée par la commune, donc ce n'est pas une question de sécurité, c'est une question plutôt de flux de circulation.

Donc, je pense que c'est plutôt du coup les services de Madame la Maire qui vont s'en occuper.

Le Président (MCG) : Merci Madame la Conseillère administrative.

Mme KAST : Je n'ai pas fini, j'ai encore la question de la gestion des récoltes de signatures, question de Monsieur RITTER.

Je ne suis pas certaine d'avoir tout compris. Déjà quel marché ? Quand ? A quel endroit ? Est-ce que c'était un stand ? Est-ce que vous étiez en volant ? Est-ce qu'il y avait un plan de protection ? Est-ce que c'était Covid ? Enfin, je ne suis pas certaine d'avoir tout compris.

Moi je vous propose de faire la chose suivante. Vous me faites un petit mail avec les faits effectivement, et puis je vais creuser, et puis je vous ferai une réponse circonstanciée. Et puis s'il y a lieu que tout le monde... on informe le Municipal parce qu'elle peut être utile à d'autres, et bien on fera une communication orale, si cela vous convient.

Parce que je pense que ça dépend beaucoup si c'est le marché du dimanche, si c'est le marché du samedi, si c'est de la volante, si c'est de la fixe, enfin, vous voyez ce que je veux dire.

Donc, je pense qu'à cet égard il faut que vous m'en disiez un petit peu plus, mais volontiers on regarde ce point.

Et puis le dernier point que j'avais c'était le courrier Socar, alors j'ai très envie de dire que c'est parce qu'on est tellement efficace qu'il suffit que l'on pense une chose pour qu'elle se réalise, mais je n'aurai pas l'impression d'être tout à fait honnête.

Pour être tout à fait clair, nous avons arrêté le courrier en séance du Conseil administratif lorsque nous avons appris que l'exploitant, donc pas Socar hein, l'exploitant qui était locataire en fait de l'emplacement auprès de Socar, a décidé de lui-même d'arrêter son exploitation parce que je pense qu'elle n'est pas rentable.

Et du coup nous avons décidé de néanmoins écrire à Socar pas pour qu'il nous en mette un autre ! Voilà.

Mais l'honnêteté me pousse à devoir dire que non ce n'est pas grâce à l'action du Conseil administratif, mais que néanmoins la démarche sera faite pour éviter qu'un éventuel autre distributeur du même type pousse à cet endroit.

Voilà, c'est bon, maintenant j'en ai fini.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Alors en effet concernant la circulation, et bien j'ai un rendez-vous ce jeudi avec Monsieur DAL BUSCO et mes services et les siens pour voir comment est-ce que l'on peut aménager, adapter et surtout améliorer la circulation à Onex.

Je lui ai envoyé une feuille avec des propositions et j'espère qu'il en tiendra compte, mais en tout cas je mettrai beaucoup d'énergie sur ce point en particulier.

Durant cette législature, j'ai trois objectifs et l'amélioration de la circulation est un de ces points qui me tient très à cœur.

Donc, je reviendrai certainement pour vous j'espère avec de très bonnes nouvelles. Merci, Monsieur le Président.

M. STARKENMANN (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Juste ne pas oublier le chemin du Pont-du-Centenaire et le transit entre le futur quartier des Cherpines et Onex.

Le Président (MCG) : La parole n'est plus demandée. Conformément à notre règlement, je passe la parole au public habitant Onex qui souhaiterait poser des questions à notre Conseil administratif. Est-ce qu'il y a des questions ?

Si tel n'est pas le cas, je lève la séance, je vous remercie et rentrez bien chez vous. Bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures 23.

QUESTION

Concerne : *Signalisation désuète*

J'ai signalé à la police municipale que deux panneaux de signalisations indiquant des travaux n'ont pas été enlevés. Un sur la route du Grand-Lancy et un au chemin du Pont du Centenaire. Celui-ci doit avoir été mis en place en 2016.

La police municipale m'a répondu que ce n'était pas dans ses compétences. Alors qui a la compétence pour enlever ces panneaux ?

Christian STARKENMANN

RÉPONSE

Le service exploitation, par le biais de la section voirie, a pris des photos des panneaux et, après les avoir récupérés, a indiqué sur ceux-ci l'endroit où ils étaient installés.

Ne sachant pas quelle entreprise a mis en place cette signalisation en 2016, ce matériel a été entreposé au Centre intercommunal de la voirie (CIV) et reste à disposition des propriétaires, qui pourront, en tout temps, le récupérer.

Si dans un délai d'un an, il n'est pas réclamé, l'administration pourra en faire usage lors de l'exécution de travaux publics.

Le Conseil administratif

Onex, le 10 février 2021

* * *

Le Secrétaire :

Le Président :

Matthieu ISCHER

Cédric AMBORD